

# LES ACTES DU COLLOQUE

## « Paix et réconciliation en Côte d'Ivoire : La Réconciliation nationale facteur de paix durable en Côte d'Ivoire »

Organisé par

**Monsieur Jean-Paul LECOQ**, député, membre de la commission des Affaires étrangères

Le vendredi 18 octobre 2019, de 14 h à 18 h

Salle Lamartine – Immeuble Jacques Chaban-Delmas – 101 rue de l'Université, Paris

**En présence d'Assoa Adou, Secrétaire général du FPI et de Georgette Nekalo, représentante  
du FPI France métropolitaine**

Près d'une décennie après la crise postélectorale et ses milliers de victimes, la Côte d'Ivoire et son peuple continuent de connaître des difficultés à la fois du point de vue démocratique, social, économique et sécuritaire. La réconciliation nationale maintes fois proclamée n'a jamais eu véritablement lieu et les fractures que connaît la société ivoirienne persistent. L'ancien président Laurent Gbagbo, un des principaux acteurs de la vie politique ivoirienne, a été acquitté par la CPI, mais est malgré cela empêché de rejoindre la Côte d'Ivoire. L'évolution de sa situation est incertaine. Tous ces éléments engendrent un contexte qui ne peut laisser personne indifférent. Les Ivoiriens doivent trouver une issue et en tant que parlementaire français je souhaite appuyer modestement tout effort fait en ce sens.

## PROGRAMME

**13H00 - 14H00** Accueil du public

**14H00** **Monsieur JEAN-PAUL LECOQ**, Député membre de la Commission des affaires étrangères : Mot d'accueil, Ouverture du Colloque.

**Monsieur Daniel FEURTET**, Député honoraire, membre du Collectif Afrique du Parti Communiste Français, PCF.

**Monsieur Assoa ADOU**, Secrétaire général du Front Populaire Ivoirien, FPI : Présentation du contexte et des enjeux politiques de la Côte d'Ivoire.

**Monsieur Dano DJEDJE**, Vice-Président du Front Populaire Ivoirien, FPI, Remerciements et Intervention de Assoa Adou (*excusé*)

**Madame Georgette NEKALO**, Représentante du FPI France métropolitaine : Présentation des travaux du Colloque.

**14H25** **PREMIÈRE TABLE RONDE : État des lieux de la situation en Côte d'Ivoire depuis la crise de 2011**

*Modérateur : Salomé Meiers Naem, membre de l'Association Les amis de Laurent Gbagbo, 2ALG.*

1. La situation des Droits Humains : Réfugiés (Ghana, Liberia, Bénin), Prisonniers d'opinion, Exilés

**Monsieur Abdon Georges BAYETO** – Secrétaire National du FPI, chargé des Représentations,

2. La situation économique et sociale : état des lieux et réflexions sur les services publics de Santé et de l'Éducation.

- Sur le système de santé : Communication de **Madame Clotilde OHOUOCHI**, Historienne Ancienne ministre de la Solidarité, de la Santé, de la Sécurité sociale et des Handicapés, Intervention du **Docteur Issa Malick COULIBALY**, ancien Directeur de campagne de Laurent Gbagbo
- Sur le système scolaire et l'Éducation : **Monsieur Toto BALOU BI** Président de l'Association Educ'Afric – Ancien Secrétaire général, Université D'Abidjan-Cocody – Ancien Président du Réseau Africain des Secrétaires généraux des Universités Francophones (RASGUF).

3. La situation politique et démocratique : retour sur les élections municipales et régionales de 2018

- ✓ Grand Témoin : **Monsieur François Roland ADIKO**, Secrétaire exécutif du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, PDCI, chargé des élections
- ✓ Intervention de **Monsieur Nestor KOFFI**, Représentant France du PDCI

**15H30-16H00** **ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC QUESTIONS/RÉPONSES**

**16H00-16H20** **PAUSE – CAFÉ**

**16H20                    SECONDE TABLE RONDE : Stratégie pour réussir une véritable  
réconciliation nationale**

*Modérateur : Salomé Meiers Naem, membre de l'Association Les amis de Laurent Gbagbo, 2ALG.*

4. Les élections de 2020, opportunité de réconciliation en Côte d'Ivoire : **Docteur Issa Malick COULIBALY**, ancien Directeur de campagne de Laurent Gbagbo,
5. Pourquoi le retour de Laurent GBAGBO, acquitté par la CPI, en Côte d'Ivoire, est un élément déterminant de la Réconciliation nationale : **Monsieur Dano DJEDJE** –, Vice-Président du FPI, ancien ministre de la Réconciliation nationale et des Relations avec les Institutions 2003/2010,
6. Le traitement des dossiers des victimes de la crise ivoirienne, dont celui du génocide WE : **Monsieur Éric KAHE** – Président de l'Alliance ivoirienne pour la République et la Démocratie, l'AIRD, ancien ministre du Commerce,
7. La réconciliation dans la crise de souveraineté interne en Côte d'Ivoire aujourd'hui : **Monsieur Pierre KIPRE** – ancien ambassadeur de Côte d'Ivoire en France.

**17H50-18H00        DECLARATION ET APPEL A LA CONCORDE.**

**Nous saluons la présence, en les remerciant de leurs soutiens, de Messieurs :**

*Charles Josselin, ancien ministre de la Coopération et de la Francophonie  
(1997-2002) ; ancien sénateur, député honoraire ;*

*François Loncle, Député honoraire, ancien Président de la Commission des  
Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ;*

*Pierre Laurent, Sénateur de Paris, PCF, ancien Secrétaire national du  
PCF.*

**Nous saluons et remercions également de leurs engagements les représentants des Associations  
et ONG, dont :**

*La Fondation Gabriel Péri, représentée par Chrystel Le Moing*

*L'Association Survie, représentée par David Mauger*

## SOMMAIRE

PREMIÈRE TABLE RONDE : État des lieux de la situation en Côte d’Ivoire depuis la crise de 2011 .....	12
1. La situation des Droits Humains : Réfugiés (Ghana, Liberia, Bénin), Prisonniers d’opinion, Exilés .	12
2. La situation économique et sociale : état des lieux et réflexions sur les services publics de Santé et de l’Éducation.....	16
- Sur le système de santé :.....	16
- Sur le système scolaire et l’Education :.....	22
3. La Situation politique et démocratique : Retour sur les élections municipales et régionales de 2018..	27
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC INTERVENTIONS .....	33
SECONDE TABLE RONDE : Stratégie pour réussir une véritable réconciliation nationale .....	40
4. Les Élections de 2020, opportunité de réconciliation en Côte d’Ivoire.....	40
5. Stratégie pour réussir une véritable réconciliation nationale : pourquoi le retour en Côte d’Ivoire du président Laurent Gbagbo acquitté par la CPI est un élément fondamental pour la réconciliation .....	45
6. Le traitement des dossiers des victimes de la crise ivoirienne, dont celui du génocide WE .....	50
7. La réconciliation dans la crise de souveraineté interne en Côte d’Ivoire aujourd’hui .....	55
APPEL.....	59
DECLARATION des participants du colloque à l’Assemblée Nationale française du 18 octobre 2019 intitulé « Paix et réconciliation en Côte d’Ivoire » .....	60

---

*Discours de Jean-Paul Lecoq, député PCF, membre de la Commission des  
Affaires étrangères*

---

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers amis,

Je tiens d'abord à saluer les participants de ce colloque à l'Assemblée nationale qui sont venus nombreux et en particulier les dirigeants et militants du Front Populaire Ivoirien qui, parmi d'autres, ont particulièrement souffert et souffrent encore de la répression en Côte d'Ivoire ces dernières années.

La Côte d'Ivoire a été marquée par des coups d'État à répétition de 1999 à 2002. Elle a été déstabilisée par des rébellions bénéficiant du soutien d'entreprises multinationales et de puissances étrangères, dont, il faut bien le dire, l'État français.

Il s'en est suivi une décennie de déstabilisation et d'ingérences militaires et économiques, dont le point d'orgue a été la crise post-électorale en 2011, qui s'est soldée par plusieurs milliers de morts et l'installation d'Alassane Ouattara à la présidence de la République ivoirienne par les chars français.

Pourtant il aurait été possible de recompter les voix comme le demandaient de nombreux Ivoiriens, dont le président sortant Laurent Gbagbo ou de reprendre le scrutin comme le demandaient d'autres comme Pierre Sané, ancien secrétaire général d'Amnesty International.

Il est à noter que sous la pression de démocrates et progressistes en Côte d'Ivoire et ailleurs dans le monde, le pouvoir de M. Alassane Ouattara a reculé quelque peu en libérant plusieurs centaines de prisonniers d'opinion.

À l'instar de mon Parti, j'avais d'ailleurs pris position à plusieurs reprises en ce sens.

Ce processus doit aujourd'hui aller jusqu'au bout.

Malheureusement, il est à noter que des procédures politiques perdurent et frappent aujourd'hui y compris les anciens alliés du pouvoir, dont le PDCI.

J'en profite pour saluer Monsieur Adje Koffi Nestor, membre du bureau politique du PDCI-RDA, qui est dans cette salle.

Par ailleurs on doit encore déplorer l'existence de dizaines de milliers de réfugiés et de déplacés qui sont privés de tout, du fait d'une situation des droits humains catastrophique aux antipodes de ce que nous racontent de nombreux médias, français notamment.

Sur le plan économique, la Côte d'Ivoire a été présentée comme une locomotive en matière de croissance, située au-dessus de 7 %.

J'y apporterai cependant un regard critique, car les statistiques comme le PIB sont parfois trompeuses. La croissance de cet indice ne signifie pas que tout le monde en profite, bien au contraire :

L'augmentation du PIB alimente les inégalités lorsque l'élite confisque pour elle seule les fruits de la croissance.

La Côte d'Ivoire est à ce sujet une illustration d'un modèle de croissance appauvrissante reposant sur la corruption, les marchés de gré à gré et la surfacturation systématique au Bénéfice de grands intérêts privés

Le projet du tram-train en est la triste illustration. Et si quelques infrastructures, prévues de longue date, sont réalisées à Abidjan, il faudrait s'interroger sur leur degré d'utilité par rapport à l'ensemble de la population et la production locale et nationale.

Prenons l'exemple du pont d'Abidjan.

Quelle est la portion de la population de la population ivoirienne qui utilise ce pont à péage. Quelle est son utilité réelle pour les citoyens ivoiriens ?

La question est donc la suivante à qui profitent ces investissements massifs d'argent public ?

Ne faut-il pas privilégier les politiques publiques utiles aux populations plutôt qu'aux dépenses inutiles ne profitant qu'à quelques-uns ?

Et le pire c'est que les retombées fiscales des projets réalisés en Côte d'Ivoire sont très faibles, ce qui contribue fortement à son endettement auprès de créanciers privés, et ce à l'instar d'autres pays pauvres.

La Banque Mondiale, après avoir tout fait pendant des décennies pour augmenter le dumping fiscal dans ces mêmes pays, s'est même inquiétée récemment d'un risque de crise mondiale lié à ces endettements !

C'est sur l'ensemble de ces points que le bât blesse, avec une politique de plus en plus sous la coupe de multinationales et d'une minorité locale proche du pouvoir, incapables de satisfaire

L'intérêt général.

Avec une politique pareille, les « éléphants blancs » ne sont pas près de s'éteindre !

Les mots de Jean-Jacques Guigon, ancien conseiller confédéral Afrique à la CGT résument cette situation : « le pouvoir ivoirien a les poings fermés contre sa population et les salariés des secteurs formel et informel, mais les bras grands ouverts pour quelques milliardaires, et pour certains hommes politiques copains et coquins de France et d'ailleurs.

Alors qu'officiellement le pays est de plus en plus riche, la pauvreté augmente, des populations sont déguerpies de leurs logements sans mesures d'accompagnement.

Cette situation a pour résultat de boucher des perspectives de vie pour de très nombreux Ivoiriens

La population ivoirienne connaît également un très fort taux de suicide comme en attestent des chiffres très récents de l'OMS.

Au-delà de cet état des lieux qui interroge, nous avons de plus le sentiment qu'il n'y a pas d'effort produit en vue de concrétiser une réconciliation nationale maintes fois proclamée, mais qui n'a jamais eu véritablement lieu.

En Côte d'Ivoire, comme l'ont dénoncé récemment de nombreux magistrats ivoiriens, le pouvoir instrumentalise la justice en vue de s'acharner sur les opposants et promeut ceux qui sont soupçonnés de massacres dont le plus terrible est celui de Duékoué.

J'en profite pour vous dire quelques mots sur la Cour Pénale Internationale, qui n'a jamais donné suite aux plaintes de ces victimes et s'est acharnée sur un seul camp.

Elle a bafoué des principes de droit en maintenant Laurent Gbagbo en détention provisoire durant sept ans et pire encore, le met aujourd'hui en résidence surveillée alors qu'il est acquitté !

Je n'imagine pas une minute que l'on applique ce mode de fonctionnement judiciaire en France. Cela produirait un tollé retentissant, et à juste raison !

Je trouve que c'est préoccupant non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais pour le monde entier s'agissant de la Cour pénale internationale.

Mais revenons au thème qui nous préoccupe aujourd'hui. Notre initiative doit contribuer à briser le mur de silence, d'indifférence, voire de complaisance par rapport à ce qui se passe en Côte d'Ivoire.

Elle doit contribuer à briser le cercle vicieux des montées des rancœurs qui ne peuvent qu'amener d'autres drames, tout en s'efforçant d'amener le plus d'éléments de vérité possible. Car une réconciliation durable ne peut reposer sur des mensonges d'État.

Mais la reconnaissance des faits, aussi dramatiques qu'ils soient ne peut servir d'alibi pour justifier d'autres exactions.

C'est à ce difficile exercice auquel les Ivoiriens doivent s'atteler.

Le présent colloque vient apporter sa pierre au gigantesque édifice de la Paix en Côte d'Ivoire qui doit être reconstruit rapidement.

J'aimerais que les pouvoirs publics de mon pays agissent de la même façon au lieu de défendre quelques intérêts privés de courte vue dans une approche qui porte préjudice à l'amitié entre nos deux peuples.

**Pour conclure, je dirais que, pour les élections de 2020 en Côte d'Ivoire, les parlementaires communistes souhaitent que la France use de toute son influence pour favoriser des élections démocratiques et apaisées.**

**Et ce message, je souhaite également l'adresser à toute l'Assemblée nationale. J'en appelle solennellement aux députés, particulièrement aux membres de la commission des Affaires étrangères dans laquelle je siège, afin que nous contrôlions l'action de notre gouvernement et de notre diplomatie envers la Côte d'Ivoire.**

**Il faut que notre commission puisse observer avec la plus grande attention ce qui se déroule dans ce pays. La France reste influente dans ce pays, et il faut que les parlementaires se battent pour que cette influence soit utilisée pour la démocratie et pour le peuple, et non pour nos affaires et nos entreprises.**

Je vous souhaite de bons travaux et je passe sans tarder la parole à Daniel Feurtet pour le Collectif Afrique du PCF.

Jean-Paul Lecoq, député communiste français



---

## *Discours de Monsieur Feurtet, député honoraire*

---

Mesdames,  
Messieurs,  
Chers amis,  
Chers collègues,

Je partage l'analyse de la situation exposée par Jean-Paul Lecoq, qui n'a de cesse d'intervenir et d'alerter sur les dossiers africains en général et sur le dossier ivoirien en particulier.

Le Parti communiste français reste fidèle à son histoire et à ses liens avec les progressistes et démocrates du continent africain, depuis le combat anticolonial jusqu'aux luttes actuelles pour rompre avec les nouvelles dominations et permettre aux peuples de choisir leur destin, de conquérir des espaces des droits et de liberté.

En ce sens, le Parti communiste appuie les efforts des démocrates ivoiriens en vue de réaliser les objectifs de Paix et de réconciliation, aujourd'hui si fragiles et urgents alors que les élections présidentielles et législatives arrivent à grands pas.

Il mène ce combat comme il l'a mené en alliance avec le Syndicat agricole africain puis le Rassemblement démocratique africain le combat contre le travail forcé dans les colonies. Il soutient les luttes d'aujourd'hui comme il a soutenu hier les revendications d'autonomie puis d'indépendance des pays africains sous le joug colonial. Il mène ce combat avec le même sens critique que lorsque le pouvoir français de l'époque impose aux pays africains, à peine indépendants, un carcan monétaire et militaire.

Refusant de hurler avec les loups, le PCF a souvent été trop seul à aborder de façon critique les politiques des pouvoirs français. Ainsi en 2015 lorsque le sujet du franc CFA n'était pas encore venu en grand au-devant de la scène, le Sénateur communiste Dominique Watrin, la fondation Gabriel Péri et le collectif Afrique du PCF ont organisé au Sénat un colloque intitulé : « L'Avenir du franc CFA en question. Quels outils monétaires et quelle souveraineté économique pour une politique de progrès en Afrique de l'Ouest et Centrale ? ». En 2016, sur la problématique qui nous intéresse aujourd'hui le PCF, de concert avec le Front Populaire Ivoirien, l'Alliance Ivoirienne pour le Rassemblement et la Démocratie, ainsi que les Indignés de Côte d'Ivoire ont lancé l'opération Paix, Liberté et Réconciliation en Côte d'Ivoire.

Tout au long des années qui ont suivi la terrible crise électorale de 2011 qui a fait des milliers de victimes et dont le point culminant fut le massacre de Duékoué, le PCF a multiplié les interventions en faveur de la libération des prisonniers d'opinion. Il s'est insurgé contre la justice des vainqueurs en Côte d'Ivoire, mais aussi malheureusement au niveau international, et je rends ici hommage à mon

camarade Jean-Paul Lecoq qui par ses expressions dans l'hémicycle, en commission des affaires étrangères et de par ses questions écrites s'est beaucoup impliqué de ce point de vue.

Si comme l'a rappelé Jean-Paul la situation ivoirienne reste préoccupante, force est de constater que le combat des démocrates et des progressistes ivoiriens a porté quelques fruits avec la libération de prisonniers d'opinion – même si beaucoup du point de vue des libertés individuelles et collectives reste à faire. L'isolement croissant du pouvoir en place est lourd de menaces si une mobilisation démocratique ne l'oblige pas à accepter une sortie pacifique à la crise actuelle qui passe par des élections justes et transparentes.

Celles-ci ne doivent pas être une fin en soi, mais un point de départ pour satisfaire les immenses besoins sociaux, sanitaires, éducatifs du peuple ivoirien qui souffre trop aujourd'hui d'une politique de corruption, de fraude et de dumping fiscal favorable aux multinationales et à une infime minorité de personnes dans le pays.

L'heure est venue de faire avancer l'idée que les intérêts du peuple ivoirien ne vont pas à l'encontre des intérêts du peuple français, mais vont au contraire dans le même sens. La Côte d'Ivoire, l'Afrique de l'Ouest, les pays de l'Union européenne et la France auraient tout à gagner à ce que la Paix et la réconciliation l'emportent. Disons-le clairement ici, l'État français porte une lourde part de responsabilité dans la déstabilisation de la Côte d'Ivoire depuis le début des années 2000. Des crimes odieux ont même été commis par des troupes françaises contre des civils. En quoi cette déstabilisation a profité au peuple ivoirien ou français ? En rien. Est-ce le prix à payer pour perpétuer des logiques de prédation ou de corruption ?

Il est temps de revoir complètement les grilles de lecture de nos relations avec les pays africains. Plutôt que de jouer les pompiers pyromanes, pour justifier des dominations militaires, politiques et donc économiques, plutôt que de tenter au prix de drames humains et environnementaux, de préserver des parts de marché ou de garder la main sur des ressources, ne vaudrait-il pas mieux changer de paradigme ? En construisant des relations d'égal à égal, sans interférer dans les affaires intérieures des pays. Nous pensons qu'au final ce serait bon pour tout le monde, pour nos peuples, pour le développement économique, pour l'emploi ici et là-bas. Nous avons tant à faire ensemble, tant à gagner dans des logiques de coopération, de co-développement, de solidarité. Des perspectives immenses s'ouvrent à nous toutes et tous, dans des intérêts bien compris.

Plutôt que d'en rajouter au chaos libéral qui favorise les conflits, les déstabilisations, et le chaos environnemental, nous aurions besoin de sécuriser la vie, de mettre en place des systèmes de protection sociale solidaires et de retraites, adaptés, initier un nouveau modèle agricole, développer des services publics, des industries qui bénéficient du transfert de technologies. Avec la résolution des conflits, ce sont les conditions indispensables pour la Paix. L'Afrique, la Côte d'Ivoire, ont de nombreux atouts pour y parvenir.

Allons-y ! On est ensemble.

Voici les quelques mots que je tenais à vous dire avant que vous ne commenciez vos travaux. J'espère que ceux-ci porteront de beaux fruits très bientôt.

---

*Prof. Sébastien Djédjé DANO, ancien ministre de la Réconciliation nationale et des Relations avec les institutions ; Vice-Président FPI, chargé du dialogue politique, de la Réconciliation et de la Cohésion sociale*

---

Honorable député Jean Paul Lecocq,  
Monsieur le Sénateur Pierre Laurent,  
Mmes et Mrs les députés du Parti communiste,  
Mmes et Mrs les députés du groupe parlementaire des affaires étrangères,  
Chers amis ivoiriens responsables ou représentants des partis politiques,  
Chers amis responsables ou représentants des organisations de la société civile,  
Distingués invités,

Je prends la parole pour vous présenter les sincères excuses du Docteur ASSOA Adou, secrétaire général du FPI qui n'a pu être présent à ce colloque, parce que retenu en Côte d'Ivoire pour un événement aussi important que celui qui se tient ce jour dans cette enceinte de l'Assemblée nationale française. En effet après le meeting coorganisé le 14 septembre 2019 à Abidjan, le PDCI RDA appelle ce samedi 19 octobre 2019 à un grand rassemblement à Yamoussoukro, ville natale de son fondateur Feu Felix Houphouët Boigny et le FPI de Laurent Gbagbo y est représenté par son Secrétaire général à la tête d'une forte délégation. Il adresse ses vifs remerciements et félicitations au député Jean Paul Lecocq et à ses collaborateurs pour l'organisation effective de ce colloque sur la réconciliation initiée en accord avec la direction du FPI.

Le secrétaire général ASSOA Adou m'a demandé de conduire la délégation du FPI. Ce que j'ai accepté avec empressement.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes très honorés et heureux d'être accueillis solennellement dans cette prestigieuse institution de la République française pour réfléchir sur le devenir notre pays la Côte d'Ivoire qui traverse en ce moment une période de grande incertitude.

La France est notre partenaire historique et à ce titre nos deux pays entretiennent des relations privilégiées qui les obligent à s'épauler mutuellement ; ce qui n'a malheureusement pas été le cas au cours de la décennie précédente. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'opportunité que les parlementaires du Parti communiste nous offrent pour débattre de la nécessité de la réconciliation nationale qui représente à nos yeux, la seule alternative crédible pour solder définitivement les conséquences de la crise ivoirienne. Seule la réconciliation nationale vraie et sincère peut permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver son unité, sa fraternité et sa cohésion, gages d'une paix durable et d'un développement harmonieux.

C'est cette note d'espoir que je souhaite à tous et à toutes de bons et fructueux travaux de réflexions. Je vous remercie.

# PREMIÈRE TABLE RONDE : État des lieux de la situation en Côte d'Ivoire depuis la crise de 2011

## 1. La situation des Droits Humains : Réfugiés (Ghana, Liberia, Bénin), Prisonniers d'opinion, Exilés

---

*Monsieur Abdon Georges BAYETO – Secrétaire National du FPI, chargé des Représentations*

---

Honorables Députés  
Mesdames et Messieurs,

### **Introduction :**

Je m'exprime ici en tant que membre du Front Populaire Ivoirien, le parti du Président Laurent Gbagbo dont l'engagement pour la démocratie et le combat contre le déni des droits humains, civils et politiques lorsqu'il était dans l'opposition et durant son mandat présidentiel, sont connus de tous.

Il y a 8 ans, jour pour jour, précisément en 2011 notre pays, la Côte d'Ivoire, avait basculé dans l'horreur pour un simple contentieux électoral qui avait pour une seconde fois après 2002, fait tomber la Côte d'Ivoire dans une crise politique sanglante.

### **Prisonniers politiques :**

Après l'intervention des forces coalisées en 2011 qui visait à installer par la force Monsieur Ouattara, le Président Laurent Gbagbo et ses partisans ont été diabolisés. Oui, la France s'est impliquée de façon flagrante dans la crise ivoirienne. Elle a aidé à bombarder la résidence officielle du Président République de Côte d'Ivoire. Elle a suscité leur arrestation. À commencer par le Président Laurent Gbagbo et son épouse Simone Gbagbo, de nombreux cadres et militants du Front Populaire Ivoirien et des militaires qui ont défendu la République. Ces prisonniers politiques ont été détenus pour certains et sont détenus encore pour d'autres dans des lieux tenus secrets, et ont été soumis à des tortures, à des traitements inhumains et dégradants.

Surtout le massacre de milliers de partisans du Président Laurent Gbagbo à Duékoué, une ville à l'ouest de la Côte d'Ivoire, par les forces rebelles sous le manteau des « FRCI » il y a eu 30 000 morts. La communauté internationale a été par ailleurs intoxiquée. Les avancées démocratiques ont pris fin, le 11 avril 2011 et le bâillonnement et la confiscation de toutes les libertés ont pris la relève depuis 2011.

Cependant, le Front Populaire Ivoirien tient à saluer et à remercier toutes les personnes et chancelleries qui œuvrent véritablement à l'avancée de la décrispation de la vie publique nationale. Ces minces progrès se sont traduits par la signature en date du 6 août 2018, d'une ordonnance portant amnistie des faits criminels se rattachant à la crise postélectorale de 2011, ainsi donc quelques prisonniers politiques ont été libérés dont Madame Simone Gbagbo. À ce jour, le Front Populaire Ivoirien a répertorié 30 prisonniers politiques, civils et militaires qui sont encore dans les geôles du

régime de Ouattara. Sans compter de nombreux Ivoiriens pro-Gbagbo qui croupissent dans des prisons et dans de nombreux lieux servant de prisons, ex. dans des maisons inachevées.

### **Concernant la situation des droits de l'Homme :**

La situation des droits de l'homme demeure préoccupante. Au-delà des chapelles politiques, il faut reconnaître que les violations graves des droits de l'homme continuent d'être signalées sur l'ensemble du territoire national. Les dérives du régime ont atteint un niveau préoccupant en Côte d'Ivoire. Notamment, avec l'arrestation des leaders d'opinion et politiques. La distinction qui est faite entre prisonniers civils et militaires puisque ces militaires sont encore détenus injustement pour les mêmes faits. Or ces faits ont été amnistiés depuis août 2018. La liberté d'expression bâillonnée, la constitution bafouée et l'injustice ont pignon sur rue avec cette politique honteuse et discriminatoire de « Rattrapage ethnique. » La manipulation et le chantage éhonté sur les opposants. L'impunité a encore de beaux jours devant elle sous le régime de Ouattara. Puisqu'aucune action n'a été menée pour arrêter ceux qui ont commis le massacre dans le camp Nahibly dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

### **Les exilés :**

Suite à la crise postélectorale qui a débouché sur une violence sans précédent avec son corollaire de morts, de destruction des biens privés et publics, et la vague d'arrestations et de répressions qui ont eu lieu, cela a contraint plusieurs milliers d'Ivoiriens à l'exil qui avoisinerait 200 000 réfugiés dans la sous-région. Il y a eu 25 000 exilés politiques de 2011 à 2019. Des réfugiés qui vivent une situation générale difficile dans leur pays d'accueil. Le gouvernement de Ouattara les traques dans leur exil avec des meurtres ou arrestations : je suis moi-même un exemple : arrêté en avril 2012 au Ghana, mais avec beaucoup de chance je n'ai pas été extradé en Côte d'Ivoire, mais expulsé du Ghana après 9 jours de prison. Aujourd'hui il y a de nouveaux exilés, ceux de la misère, dont beaucoup meurent au Sahara ou en Méditerranée depuis 2012, à cause de la politique néolibérale du Gouvernement Ouattara.

### **La Réconciliation :**

Honorables, le Front Populaire Ivoirien est pour la démocratie en Côte D'Ivoire, le Front Populaire souhaite la Paix en Côte d'Ivoire c'est pourquoi, le Président Laurent Gbagbo, Président du Front Populaire Ivoirien a instruit la direction du Parti d'aller à la réconciliation, de discuter avec tous les acteurs politiques de Côte d'Ivoire y compris le régime au pouvoir. De telles visions ont toujours animé le Président Laurent Gbagbo qui est resté fidèle à sa phrase « asseyons-nous et discutons ». Du reste, la Réconciliation nationale est un prérequis pour la Présidentielle de 2020. Le Front populaire ivoirien estime qu'il faut des conditions pour aller à une Présidentielle apaisée. La réconciliation en fait partie, donc comme préalable. Je voudrais terminer pour dire que, puisque nous sommes dans la Salle Lamartine de l'Assemblée nationale française par une citation de Jean Jacques Rousseau : « entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère » fin de citation.

Je vous remercie, Que Dieu bénisse la Côte D'Ivoire !

---

## *Communication écrite de M. Bamba Mamadou*

---

Les camps des réfugiés ivoiriens/Egyeikrom/Elmina/Ghana

Mardi 15 octobre 2019,

Aux grandes institutions,  
Aux ONG et aux bonnes volontés  
À la communauté internationale

Nous venons par le biais de cette note témoigner de notre existence. En effet, nous apprenons sur les réseaux sociaux et dans le monde et que plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des réfugiés seraient rentrés au pays.

Cette note intervient donc à titre de témoignage pour prouver notre existence. En effet, nous sommes le résultat du contentieux électoral des présidentielles ivoiriennes de 2010 qui s'est mué en une crise armée obligeant plusieurs milliers d'ivoiriens à quitter leur pays pour l'exil afin de trouver refuge pour la plupart dans pays voisins où ont été ouvert des camps pour la circonstance. Au Ghana, il en existe trois (3) celui de Ampian qui est le premier en provenance de la Côte d'Ivoire, le camp d'Egyeikrom/Elmina et enfin le camp de Fetentaa/Kumasi.

Ce sont sur ces différents espaces que les Ivoiriens réfugiés au Ghana luttent pour la survie depuis bientôt dix ans. À notre arrivée, nous étions respectivement pour les trois camps du Ghana cinq mille six cent quarante-deux (5642), deux mille quatre cent cinquante-six (2456) et mille six cent trente-huit (1642).

Ce qui donne un total de neuf mille sept cent trente-six (9736) personnes. Cette terre ghanéenne sans véritables défenses. En effet, notre quotidien est parsemé de douleur et de misère, la souffrance s'est fait notre compagne. C'est dans les camps de réfugiés que l'on découvre effectivement la chosification de l'être humain, l'accès au minimum vital ne serait être une garantie, parce que depuis 2015 la nourriture a été interrompue par le HCR et GRB. Ce qui a entraîné la malnutrition, l'épidémie de hernie de nos enfants avec tout ça nous avons tenu à rester ici pour sécuriser nos vies.

La Motivation « du non-retour des réfugiés ivoiriens des camps au Ghana.

\* L'instabilité du climat politique ivoirien

Nous sommes sans ignorer qu'au début des vellétés électorales relatives aux présidentielles de 2010, Mr Alassane Dramane Ouattara, Mr Henry Konan Bédié, Mr Albert Mabri Toikeuse et Mr Soro se sont mis en coalition dénommée Rassemblement des Houphouétiste pour la Démocratie et la Paix (RHDP). Aujourd'hui, le constat est clair et amer, cette belle coalition est devenue un assemblage d'ennemis prêts à s'entredéchirer. La méfiance est désormais la ligne de conduite des alliés d'autrefois, des messages de menaces sont lancés de toute part. Il est clair qu'une telle atmosphère ne

saurait promouvoir la paix dans un pays qui ne s'est pas encore remis de ses profondes blessures d'après crise.

Alors, pourquoi l'on se résoudrait-il de rentrer dans un tel pays à quelques mois des présidentielles s'annoncent tendues ? Donc nous réfugiés, estimons que le retour à la paix passe par la réconciliation de la Côte d'Ivoire. Tout le monde est sans ignorer que le maillon essentiel de cette réconciliation, c'est le président LAURENT GBAGBO. Son retour au pays sera le gage de stabilité et de réconciliation vrai.

En conclusion, il revient de noter que les camps réfugiés sont bel et bien ouverts et que malgré les quelques départs qui font la une de l'actualité du pouvoir abidjanais, un très grand nombre de réfugiés :

- Trois mille huit cent vingt-six (3826) pour le camp de Ampian,
- Mille quatre cent douze (1412) pour Egyeikrom
- Huit cent soixante-quatorze (874) pour Fetentaa
- Et soit un total de six mille cent douze (6112) est encore dans les camps

Alors que l'on ne prend point plaisir à proférer des contre-vérités faisant état de ce que les camps se seraient vidés à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de leur population.

De tels propos seraient la manifestation d'une mauvaise foi beaucoup trop poussée.

Par souci de sécurité, les réfugiés qui ont produit ce témoignage ont préféré garder l'anonymat.

## 2. La situation économique et sociale : état des lieux et réflexions sur les services publics de Santé et de l'Éducation.

### - Sur le système de santé :

---

*Communication écrite de Madame Clotilde OHOUOCHI, Historienne – Ancienne ministre de la Solidarité, de la Santé, de la sécurité sociale et des handicapés, présentée par Dr Issa Malick Coulibaly*

---

### Introduction

Selon les estimations existantes, moins de 25 % de la population mondiale ont accès à une sécurité sociale suffisante et les niveaux de la couverture varient fortement d'un pays à l'autre, et même à l'intérieur des frontières nationales. Alors que les économies les plus riches bénéficient d'une couverture presque universelle, certains pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du sud offrent une couverture à moins de 10 % de leur population. L'exclusion de la protection sociale en général et de l'assurance maladie en particulier affecte une partie importante des populations africaines.

Le développement de programmes et systèmes de sécurité sociale de même que leur renforcement et leur extension constituent, par conséquent, les défis majeurs que les pays en développement et principalement les pays d'Afrique subsaharienne doivent relever dans le cadre de leurs différentes stratégies de lutte contre la pauvreté.

Faisant suite au Préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé qui affirme que : « *La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain* », la Loi fondamentale ivoirienne stipule : « *L'État garantit à tous l'égal accès à la santé* ».

Le gouvernement de la Deuxième République, dès son avènement en octobre 2000, sous l'impulsion du Président Laurent Gbagbo, accède à cette exigence constitutionnelle par la mise en œuvre, à partir d'octobre 2001, d'un projet d'assurance maladie obligatoire comme moyen d'accessibilité des populations à des soins de santé de qualité : l'AMU.

L'urgence en la matière est réelle et incompressible d'autant que le paiement direct des soins de santé instaurée par l'Initiative de Bamako en 1987 (recouvrement des coûts des médicaments) et renforcée en 1994 (recouvrement généralisé des coûts de santé), produit des effets pervers, notamment, l'exclusion et l'éloignement des populations, surtout, les plus démunies, des structures de soins. Cette situation conduit à la dégradation des indicateurs sociaux sanitaires. Selon le RASS 2000 :

- Le taux brut de mortalité est estimé à 14,2 pour 1000 en 1998 contre 12,3 pour 1000 en 1988 (source RGPH-1998) ;



- Le taux de mortalité infantile est de 104 décès pour 1000 naissances en 1998 (source : EDS-1998) ;
- Le taux de mortalité maternelle est de 597 décès pour 100 000 naissances (source : EDS-1998) ;
- Le taux d'utilisation des structures sanitaires (nombre de consultants dans l'année) est encore très faible. Il est passé de 20,6 % en 1999 à 21 % en 2000 ;
- L'espérance de vie à la naissance qui était de 55,7 ans en 1988 est passée à 50,9 ans en 1998 (source RGPH-1998).

Relativement au taux de couverture contre le risque maladie et maternité, on note que les systèmes existants ne s'adressent qu'à une frange très étroite de la population à savoir : les travailleurs salariés des secteurs modernes de l'économie et leurs familles, ainsi que les travailleurs indépendants des professions libérales, c'est-à-dire environ 6 % de population. Sont exclus de tout système de protection contre le risque maladie et maternité, les populations du milieu rural, les travailleurs du secteur informel, les demandeurs sociaux, etc. soit 94 % de la population.

La politique de l'AMU a pour fondement essentiel l'instauration d'un système de mutualisation des soins basé sur la solidarité nationale, devant permettre une plus grande accessibilité des populations à des soins de santé de qualité.

### **1- Les grands principes de l'AMU : Solidarité et équité, facteurs de cohésion sociale**

L'AMU a pour objectif principal de garantir à toute personne résidant sur le territoire ivoirien la couverture des risques liés à la maladie et à la maternité. Réforme profonde, pertinente, moderne et unique en Afrique subsaharienne, l'AMU est la forme la plus achevée de la solidarité nationale. Elle permet de réaliser une solidarité effective et active en assurant la protection des personnes les plus vulnérables, ceci pour éviter de tomber dans une logique qui structurerait la société en deux entités distinctes : ceux qui travaillent et ont droit à être assurés et ceux qui ne travaillent pas ou plus et qui sont laissés pour compte face aux aléas de la maladie. De ce point de vue, l'AMU joue un rôle fondamental pour la cohésion sociale.

Elle contribue à :

- Améliorer de l'état de santé général des populations en assurant à tous, sans exclusive, un accès effectif et égal aux soins de santé ;
- Développer de l'activité médicale en favorisant l'équilibre de l'offre et de la demande en vue de garantir la disponibilité des soins de santé de qualité à tous ;
- Réduire des disparités régionales et économiques, disparités qui amplifient les inégalités entre les groupes et régions et accroissent les déficits sociaux ;
- Assurer l'équité dans la distribution des soins. En termes d'équité, les dispositions de la loi sur l'AMU prévoient une contribution financière des populations, proportionnellement à leurs revenus. Chacun paie en fonction de son revenu. Mais le système offre une distribution des soins égale pour tous, indépendamment des contributions individuelles. Une telle disposition résout la question de l'accès aux soins de santé pour les populations indigentes.

## **2– Une méthodologie participative et consensuelle**

Compte tenu de son caractère innovant l'AMU, des écueils importants ont été répertoriés : scepticisme, pesanteurs socioculturelles, appréhensions et réticences de certains partenaires-clés, etc.

Pour aplanir ces difficultés et garantir la réussite du projet, l'approche participative et consensuelle en vue de l'appropriation du projet par la population et les partenaires sociaux, a été adoptée comme stratégie de mise en œuvre. Cette approche s'est traduite par un dialogue social initié à travers une vaste campagne d'informations et de sensibilisation qui a permis de recueillir les avis et suggestions de toutes les couches de la population à chaque étape du processus. Ces actions d'information et de sensibilisation et les rencontres sectorielles ont permis l'élaboration consensuelle de la loi portant institution, organisation et fonctionnement de l'Assurance Maladie universelle, promulguée le 9 octobre 2001 sous le n° 2001-636 du 9 octobre 2001.

## **3– Un cadre juridique et institutionnel innovant**

Au niveau organisationnel, l'AMU repose sur l'institution de deux régimes distincts :

- Un régime spécifique pour les acteurs du monde agricole et assimilé.

En effet, au cours des rencontres sectorielles, les acteurs du monde agricole ont fortement recommandé la création d'une caisse agricole dans le dispositif de l'AMU pour tenir compte de la spécificité de leur secteur d'activité.

- Un régime d'Assurance Maladie pour les personnes qui relèvent des secteurs autres que le secteur agricole.

En ce qui concerne le cadre organisationnel, les régimes de l'AMU sont gérés par des Institutions de Prévoyance sociale en abrégé IPS. Les IPS sont des organismes de droit privé de type particulier assurant la gestion d'un service public et doté de l'autonomie financière. Le cadre juridique et institutionnel qui régit leurs création, organisation et fonctionnement est défini par un traité régional et des dispositions législatives et réglementaires nationales. Il s'agit du Traité instituant la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES), créée le 21 septembre 1993 à Abidjan (Côte d'Ivoire). La CIPRES regroupe les 14 pays africains de la zone Franc et a pour missions essentielles le contrôle de la gestion des Institutions de Prévoyance sociale des États membres. L'avènement de l'AMU ne met pas fin à l'existence du secteur privé de l'assurance maladie. L'AMU assure la couverture de base obligatoire, les assurances privées, les autres institutions de prévoyance sociale et les Mutuelles de santé, assurent la couverture complémentaire.

## **4– Les Organismes de gestion**

Pour ne pas provoquer une perte de lisibilité, et éviter, à l'origine toute incohérence avec les autres institutions de prévoyance sociale, notamment la CNPS, la MUGEFICI, le FPM, le FPPN, la gestion du système de l'AMU est concédée par l'État à trois IPS autonomes :

- La Caisse Sociale Agricole (CSA).
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM),
- Le Fonds National de l'Assurance Maladie (FN/AMU)

## **5– Les prestations offertes**

Les prestations offertes par le système de l'AMU doivent s'exercer dans le strict respect de la pyramide sanitaire. Il faut rappeler qu'en Côte d'Ivoire la pyramide sanitaire est bâtie sur trois niveaux : primaire, secondaire et tertiaire. Dans le cadre de la couverture obligatoire de base, les organismes de l'AMU assurent la prise en charge des actes médicaux suivants :

- Consultations,
- Examens de laboratoire à titre de diagnostic,
- Actes chirurgicaux,
- Hospitalisations,
- Médicaments,
- Soins dentaires,
- Lunetterie.

## **6– Le mode de financement**

Le système est principalement financé par :

- Les cotisations sociales des affiliés ;
- Les majorations et intérêts moratoires pour retard et les sanctions financières imposées aux prestataires de soins ;
- Les revenus des placements effectués par le FN/AMU ;
- Les dons et legs ;
- Les emprunts et obligations ;
- Les contributions exceptionnelles de l'État au titre du Budget général de l'année en cours. Selon la loi relative aux IPS, l'État doit assurer aux organismes de gestion de l'AMU un fonds d'établissement qui leur permet de démarrer leurs activités avant le paiement des cotisations sociales. La loi prévoit également et strictement en cas de déséquilibre financier, des contributions sociales diverses, des taxes fiscales et parafiscales qui sont perçues directement par le FN/AMU.

## **7– Un mode de gouvernance transparent**

Pour assurer la viabilité du système, les IPS de l'AMU sont conçues de sorte à réduire au minimum les risques en adoptant un mode de gouvernance solide et transparent. Trop souvent les régimes de sécurité sociale ne parviennent pas à remplir convenablement leurs missions à cause d'une mauvaise gestion interne, d'interventions externes inappropriées ou de circonstances politiques défavorables. Or si le système n'arrive pas à tenir ses engagements, il sera de plus en plus difficile d'assurer le recouvrement et il s'en suivra une spirale de défaillances administratives et financières qui entraînera une évasion de grande ampleur.

Dans l'optique de la recherche de transparence et d'efficacité, en application des règles édictées par la CIPRES et selon les normes instaurées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les organismes de l'AMU sont gérés, chacun, par un conseil d'administration tripartite composé d'administrateurs représentant l'État, les organisations patronales et les organisations professionnelles des travailleurs ou des groupes constitués.

## **8– La contribution de l’AMU au développement global de la santé**

L’AMU vise à favoriser le renforcement des capacités administratives et opérationnelles des services de l’offre globale de soins, de même que leur efficacité et leur performance. Cela se traduit par l’amélioration de l’offre de soins. L’AMU permet de développer l’activité médicale en assurant l’équilibre de l’offre et de la demande de soins. En effet, la solvabilité de la demande générée par l’instauration d’un système d’assurance maladie obligatoire induit une amélioration de l’offre de soins, sur les plans suivants : l’amélioration des plateaux techniques, l’amélioration de la productivité du personnel de santé, la création d’emplois dans le secteur de la santé, la normalisation de la tarification, l’amélioration de la qualité des services.

## **9– Le financement de la santé**

En termes de financement de la santé, la contribution attendue de l’AMU peut permettre de couvrir l’apport direct des ménages. En effet, en 2000, une étude de la Coopération française situe à 386 milliards de FCFA par an la Dépense nationale de Santé (DNS), dont 63 % représentent la part des ménages, 34 % la part de l’État et 3 % celle des partenaires au développement. Suivant les hypothèses de l’étude actuarielle réalisée en 2002 dans le cadre du financement de l’AMU, la contribution financière attendue à partir des cotisations (au taux de 6 %) varie entre 457 milliards de FCFA en 2002 et 565 milliards de FCFA en 2007. Le système de financement permet, donc, à priori, de couvrir largement la dépense globale de santé.

## **10– Différences entre AMU et CMU**

En ce qui concerne le projet de la CMU en cours, en Côte d’Ivoire sous l’ère Ouattara, nous notons des différences fondamentales avec l’AMU de Laurent Gbagbo.

Les points les plus clivants sont les suivants :

### **L’équité au niveau de la cotisation :**

Le montant unique de 1000 FCFA proposé par la CMU contrevient gravement au principe d’équité, base fondamentale de toute assurance à caractère social. En effet, qu’est-ce qui justifie le fait que le pauvre paye 1000 FCFA au même titre que le riche ? En termes d’équité, les dispositions de la loi sur l’AMU prévoyaient, quant à elles, une contribution des populations, proportionnellement à leurs revenus ou à leur capacité contributive. Les cotisations des affiliés AMU étaient donc assises sur le revenu ou fixées sur la base d’un forfait si l’adhérent n’a aucune source de revenus ou des revenus difficilement estimables.

### **L’équité dans la distribution des soins :**

La loi sur l’AMU précise que tous les prestataires de soins, aussi bien publics que privés, sont conventionnés dans le système. Aussi, riches et pauvres peuvent se soigner aussi bien dans le public que dans le privé.

- **La gratuité des soins au premier niveau de la pyramide sanitaire :**

Les soins de santé primaires constituent le soubassement du système de santé. Ce sont les structures de base ou le 1<sup>er</sup> accès à la population (infirmiers, maternités, centres de santé). Ils représentent environ 93 % de l'offre de soins. À ce niveau, l'AMU prévoyait la distribution gratuite des soins pour la population.

- **L'approche participative et citoyenne :**

Compte tenu du caractère innovant et complexe de l'AMU, l'approche participative et consensuelle avait été adoptée par les experts du projet comme stratégie de mise en œuvre. Une place de choix a été accordée à l'expertise locale. Sur les deux sites d'expérimentation, Bondoukou et Soubré, des Comités locaux AMU regroupant les acteurs de terrain et les leaders d'opinion ont été mis en place pour porter le projet à la base et recueillir les avis et suggestions des populations. Le dialogue social et la concertation permanente ont été érigés en règle de gestion du projet, postulant qu'il n'y a pas de solutions durables dans une telle entreprise sans compromis successifs.

Tel n'est pas le cas avec la CMU de Ouattara.

**Conclusion**

L'assurance maladie est récemment entrée dans une phase d'extension en Afrique. Surtout que, dans la continuité des conclusions du G20 de Cannes en novembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a, à l'initiative de la France, adopté le 12 décembre 2012 une résolution en faveur de la Couverture sanitaire universelle (CSU) dans les pays du Sud. Mais en s'engageant aujourd'hui sur la voie de l'Assurance maladie obligatoire, les dirigeants africains doivent tirer leçon de l'échec des initiatives antérieures, telle l'Initiative de Bamako. L'assurance maladie obligatoire qui, ailleurs, a permis d'apporter des progrès considérables au bien-être des populations peut être envisagée pour les sociétés africaines en pleine mutation et au sein desquelles la promotion d'une culture proactive et préventive gagne de plus en plus de terrain. À condition que les États ne ratent pas le virage par manque de vision et de stratégie d'approche.

Je vous remercie.

## - Sur le système scolaire et l'éducation :

---

*Monsieur Toto BALOU BI Président de l'Association Educ'Afric – Ancien Secrétaire général, Université D'Abidjan-Cocody – Ancien Président du Réseau africain des Secrétaires généraux des Universités francophones (RASGUF).*

---

### « Quelle place et quel rôle pour l'école dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire »

#### Introduction

Lorsqu'un pays sort d'un conflit, il fait toujours face à de nombreux défis, qui peuvent influencer de manière significative le processus de sa reconstruction. Il s'agit entre autres de la question de l'effondrement du tissu économique, de la problématique des déplacés internes, des réfugiés, de la gestion des traumatismes psychosociaux qui peuvent parasiter le processus de réconciliation, ainsi que les rapports sociaux entre les différentes populations<sup>1</sup>. Si les conséquences des conflits sur le système éducatif sont bien connues en termes de destruction et/ou de dégradation, le rôle que ledit système peut jouer dans un processus de reconstruction post-conflit reste insuffisamment investigué. Notre communication s'attachera donc à mettre en exergue, le rôle déterminant que pourrait jouer l'école dans le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire, afin que les différents acteurs lui accordent la place et l'importance qu'elle mérite.

#### I- Rappel historique sur l'évolution du système éducatif

Le système éducatif ivoirien, comme la plupart des systèmes éducatifs africains au sud du Sahara, est jeune ; il est un héritage colonial du système éducatif français.

##### I-1- Période de 1960 à 1980

Elle est caractérisée par la volonté affichée du gouvernement du 1<sup>er</sup> Président (FHB) et de son gouvernement d'accorder une grande priorité au développement du système éducatif ; cette volonté se traduira par une croissance très rapide de la part des ressources publiques allouées à l'éducation qui va atteindre 40 % vers la fin des années 1970. Houphouët-Boigny entreprendra la formation d'une élite intellectuelle nationale capable de répondre aux besoins de la Côte d'Ivoire indépendante en ressources humaines. C'est ainsi qu'un contingent de 148 écoliers (13 filles et 135 garçons) boursier s'envolera le 22 octobre 1946, pour la France en vue de poursuivre leurs études. En 1976, Houphouët-Boigny prendra des mesures incitatives en faveur de l'éducation et la formation, en prenant un décret de « décrochage » du salaire des enseignants de la grille de la fonction publique (9 janvier, décret n° 76-22 portant institution d'échelles particulières de traitement en faveur des corps des personnels enseignants).

---

<sup>1</sup> Langer, A., Brown, G., & Albers, H. (2016). *Introducing ; Timing and Sequencing of Post-Conflict Reconstruction and Peacebuilding*

## **I-2- Période de 1980 à 2000**

La fin des années 1980, période de grande récession économique, les bailleurs de fonds internationaux conditionnent l'aide financière à une restructuration du système éducatif, limitant ainsi l'autonomie d'intervention de l'État dans le domaine scolaire du fait de l'imposition de nouvelles normes, notamment la concession du secteur éducatif à des « partenaires » du privé. Ce sera la période des plans d'ajustement structurel des institutions financières internationales qui vont mettre sous perfusion nos économies avec les conséquences catastrophiques, notamment dans le secteur éducation-formation, qui va être gravement sous-financé, entraînant le désengagement inexorable de l'État au profit du privé, et subséquemment la dégradation de la qualité. C'est le début de troubles dans le milieu et plus généralement dans la société ivoirienne, qui vont s'installer durablement. La situation va se détériorer davantage avec la mesure de rattachage instituée par le gouvernement du Premier ministre Alassane Dramane en 1991 (décret n° 91-818 du 11 décembre 1991. À compter de cette date, tout enseignant recruté en octobre de la même année subit en Côte d'Ivoire la mesure arbitraire d'un salaire représentant la moitié de celui de son collègue recruté avant 1991)

## **I-3- Période de 2000 à 2010**

Le coup d'État militaire de 1999 et la rébellion de 2002 ont impacté négativement le secteur de l'éducation puisque le milieu est devenu un enjeu et le lieu de confrontations politiques. Les zones centre-nord ont été pratiquement désertées. L'Université de Bouaké par exemple a été délocalisée à Abidjan. On va noter néanmoins des réformes emblématiques et capitales, telles que l'abrogation du décret de rattachage en 2001 avec effet en juin 2003, la suppression de l'uniforme, l'instauration de l'école obligatoire et gratuite, pour rendre à l'école sa vocation sociale. Malheureusement tous ces efforts vont être plombés par la crise de 2010 qui va affecter principalement les universités qui ont été en partie détruites par des tirs d'obus et resteront fermées pendant près de deux ans.

## **I-4- Période de 2010 à aujourd'hui**

Les troubles politiques traversés par la Côte d'Ivoire ont eu un impact majeur sur les conditions d'apprentissage des étudiants. En premier lieu, plusieurs années académiques ont été sérieusement perturbées pendant les années de conflit. Le système ne s'en est jamais complètement remis. À ce jour, les périodes de formation et d'examens continuent à être décalées par rapport au calendrier académique normal dans plusieurs établissements. Dans certains cas les différentes UFR ne fonctionnent pas au même rythme au sein d'une même université.

Par ailleurs le milieu est en proie à des grèves suivies d'actes de violence, notamment de la part des pouvoirs publics, avec des arrestations d'étudiants, d'élèves et d'enseignants, gels de comptes, radiations de grévistes, violations de libertés fondamentales, etc. Le niveau lui est allé en se dégradant davantage, la rentrée universitaire 2018-2019 a eu lieu au mois de mai dernier 2019. Aujourd'hui, c'est la crédibilité même du système qui est en jeu, nos diplômes sont gravement remis en cause à l'extérieur ; parce que, pour que l'enseignement des normes et des valeurs soit crédible, il faut que l'école elle-même soit un lieu où l'honnêteté est la règle, et que ceux qui l'incarnent ou qui en ont la charge et/ou la responsabilité soient eux-mêmes crédibles.

#### **I-4-1- Qualité douteuse :**

L'approche pédagogique adoptée par le gouvernement dans le système éducatif notamment dans le primaire, est la formation par compétence, complétée dit-on par l'Approche pédagogique par les compétences, importées notamment du Canada, et mises en œuvre en l'état, est une véritable catastrophe. Dans ce système, le passage en classe supérieure est automatique, malgré le très faible niveau, l'évaluation est bannie des classes intermédiaires. Un recrutement de 2500 instituteurs en 2102 s'est effectué dans des conditions douteuses avec par exemple les ex-combattants qui ont été sommairement formés. Et la décadence du système éducatif et de formation a atteint son paroxysme avec les manuels scolaires (*Mon cahier quotidien*, revu et corrigé du CP1 et du CP2) de cette année scolaire 2019-2020 truffés de fautes élémentaires de français (**un truelle, un gazelle, sui-je ton maîtresse**, etc.) sans qu'aucun maillon de la chaîne de correction et de validation ne s'en aperçoive, au point où le Gouvernement ait décidé de leur réédition (reprise) complète à l'issue du conseil des ministres du mercredi 2 octobre 2019. (OUATTARA Abdul-Mohamed, Notre Voie n° 6217 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, p.6).

**Dans le supérieur**, le diagnostic réalisé en 2013 par l'Agence française du Développement (AFD) résume les difficultés de mise en place du LMD imposé par une directive de l'UEMOA depuis 2009 et qui peine à fonctionner faute d'environnement académique et pédagogique adapté (AFD, 2013). L'accès à la documentation, aux bibliothèques et aux ressources numériques (via internet) n'est pas encore performant. Il s'en suit des difficultés dans la mise en œuvre effective de plusieurs pratiques pédagogiques que le LMD promet. Certains équipements et locaux commencent à se dégrader avant même d'être utilisés ou terminés. Il y a toujours un déficit important en matériel pédagogique et surtout de recherche.

#### **I-4-2- Un système inégalitaire :**

Des études réalisées conjointement par la Banque Mondiale et l'Agence française de Développement (AFD), en décembre 2017, relèvent le caractère totalement inégalitaire du système actuel.

En effet, d'après ces études, avec un taux de pauvreté de 46,3 % selon la dernière enquête de niveau de vie des ménages réalisée par l'INS (35,9 % en milieu urbain et 56,8 % en milieu rural) dans le pays, le taux brut de scolarisation (TBS) dans le supérieur était en 2015 d'à peu près 2,8 % dans la portion la plus pauvre de la population et 16,7 % dans la portion la plus riche. Le privé regroupe à peu près 50 % des effectifs globaux.

Parmi les pauvres, 61 % des élèves titulaires du baccalauréat ont transité vers le supérieur en 2015 contre 72 % parmi les non-pauvres. Seulement 2 % des étudiants inscrits dans les établissements privés et 7 % des étudiants inscrits dans les établissements publics proviennent du groupe des 20 % les plus pauvres de la population. On note également que les inégalités constatées dans le supérieur semblent être le résultat d'inégalités observées dans l'enseignement secondaire. En effet, seulement 8 % des élèves inscrits en classe de Terminale proviennent du groupe des 20 % les plus pauvres de la population.

**Le système de placement public d'étudiants dans les établissements privés est largement « pro-riche ».** 80 % des étudiants qui poursuivent leurs études dans les établissements privés font partie du groupe des 20 % les plus riches. Sachant que plus de 80 % des étudiants inscrits dans le privé sont pris en charge par l'État, on peut se questionner sur les inégalités que pourrait engendrer le système d'orientation et de prise en charge actuel des étudiants.



Par ailleurs, on peut noter qu'environ 50 % des élèves provenant des ménages non pauvres et qui transitent vers le supérieur sont orientés dans des établissements supérieurs privés. Seulement 10 % des élèves provenant des ménages pauvres et qui transitent vers le supérieur sont orientés dans le privé.

## **Insertion des diplômés**

Au-delà de la qualité, la pertinence des formations est à questionner dans une perspective d'employabilité des jeunes diplômés, toujours selon les mêmes études. À cet égard, on observe que la production actuelle des formations est très supérieure à la création d'emplois dans la même période. En effet, alors que le nombre de postes de cadres créés chaque année au sein de l'économie nationale est de 5 856 par an (entre 2002 et 2013), plus de 39 000 jeunes sortent du système d'enseignement supérieur chaque année avec ou sans diplôme, dont 35 700 sont actifs. Ce nombre est très significativement élevé par rapport aux créations d'emplois correspondant à ce niveau de qualification. Le taux de chômage atteint ainsi 11,7 %<sup>2</sup> parmi les jeunes actifs de 25-34 ans qui ont atteint l'enseignement supérieur. Par ailleurs, ceux qui sont occupés ont souvent des emplois en deçà de ce qu'ils pourraient avoir compte tenu de leur niveau de qualification. On observe que parmi les actifs sortants de l'enseignement supérieur, seulement 25 % ont obtenu un poste de cadre. La situation tendue du marché de l'emploi se traduit par un long temps d'attente pour l'insertion des diplômés du supérieur, qui mettent en moyenne deux ans à trouver un emploi (UNESCO, 2016).

## **II- Les défis**

Voilà donc dans quel état se trouve aujourd'hui notre École, notre patrimoine commun.

Considérée comme un lieu privilégié d'acquisition de savoir, de savoir-faire autant que, d'une culture de la citoyenneté responsable et d'intégration sociale, un vecteur de mobilité sociale aussi l'École ivoirienne doit répondre à un certain nombre de défis :

- le défi de l'unité de la nation, en participant à la construction d'une société unie et solidaire, et pour cela, à la réduction des inégalités ;
- le défi de l'élargissement et de l'approfondissement de notre vie démocratique et de la participation, à tous les niveaux, des populations à la conception et à la mise en œuvre des décisions et des actions qui les concernent ;
- le défi de la promotion de l'homme, en donnant à chacun tout le long de sa vie et singulièrement dans ses premières années, quelles que soient ses origines sociale, religieuse, politiques des possibilités individuelles et familiales d'apprentissage, d'initiative, d'évolution et d'épanouissement personnel ;
- le défi de la réussite économique qui passe par la participation consciente et avisée de toutes les composantes de la nation ivoirienne à l'amélioration de la qualité de vie individuelle et collective.

---

<sup>2</sup> ENSESI, 2016.

### **III– Contribution de l'École au processus de réconciliation**

Au moment, où les Ivoiriens font consensus autour de la réconciliation, il est important que soit l'une des clés de la réussite de ce processus.

En effet, nul n'a besoin de rappeler l'importance stratégique que revêt l'école pour la société, et qui s'articule autour des trois fondements que sont :

- Un fondement sociopolitique, car l'école est un moyen de formation de la nation et de la citoyenneté,
- Un fondement éthique, puisque l'école est le lieu de formation de l'homme à la prise de conscience de sa responsabilité dans le fonctionnement de la société dans laquelle il vit
- Un fondement socio-économique parce que l'école est aussi un moyen de transformation de la société, et donc un vecteur indispensable du développement économique et social du pays.

Ce sont donc ces fondements qui sont gravement mis en péril en ce moment en Côte d'Ivoire, et partant l'avenir de notre nation, parce que comme le disait si justement Jules Ferry, c'est de « De l'instruction que naît la grandeur des nations » (Jules Ferry).

Oui ce processus doit être l'occasion de réfléchir ensemble avec tous les partenaires (étudiants et élèves, parents d'élèves, enseignants, administration) au cours d'un grand forum national, sur l'école ivoirienne, et ce que doit être une école véritablement républicaine.

Parce que dans des contextes d'instabilités politiques, comme la Côte d'Ivoire en vit depuis au moins deux décennies maintenant, l'école devient à la fois le symbole de la violence et de « l'ordre établi pour certains, et le vecteur d'espoirs et de nouvelles revendications sociales, politiques et identitaires pour d'autres. Instrumentalisée de toutes parts, elle peut faire fait l'objet de multiples usages et réappropriations.

Nous serions bien inspirés d'intégrer dans nos programmes par exemple l'éducation à la paix, à partir des mécanismes permettant l'apprentissage des valeurs, des attitudes et des pratiques de cohabitation pacifique, de solidarité (entre les jeunes issus des couches sociales différentes, pouvant s'ériger en obstacles face aux mémoires de conflits qui renforcent la stigmatisation et les préjugés au sein de la société<sup>3</sup>, prônant par exemple le recours aux sources culturelles de la Côte d'Ivoire.

### **Conclusion**

En conclusion, nous voulons affirmer ici, que si nous ne faisons pas consensus, sur la question de l'école, de sa place et de son rôle dans la nouvelle société que nous voulons bâtir au sortir du processus de réconciliation que nous entamons, alors nous n'aurons véritablement pas tiré leçon de notre passé récent. Or, je suis sûr que ce n'est l'intention de personne dans cette salle. C'est pourquoi, même si cela devra être un débat ivoiro-ivoirien, nous osons compter sur le soutien et l'accompagnement de nos amis du parti communiste, dont l'amitié et la solidarité ne nous ont jamais fait défaut, même au plus fort de la crise lorsque nous étions bannis de tous.

---

<sup>3</sup> Bar-Tal, Rosen, & NetsZehngut, R.(2010) ; Peace education in Societies involved in intractable conflicts : Goals, Conditions and Directions

### 3. La Situation politique et démocratique : Retour sur les élections municipales et régionales de 2018.

---

*Grand Témoin : ADIKO François Roland, Secrétaire exécutif chargé des élections du PDCI-RDA*

*Intervenant : M. Nestor Koffi, représentant du PDCI-RDA en France*

---

Les chiffres du dernier recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 2014 (RGPH 2014), indiquent que la population résidente en Côte d'Ivoire était de **22 671 331** habitants, dont :

- **17 175 457** personnes de nationalité ivoirienne (75,8 %) et
- **5 490 222** personnes de nationalité non ivoirienne (24,2 %).

Relativement à la structure par âge, la population de la Côte d'Ivoire selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014) demeure encore très jeune. Ainsi, 77,3 % de la population totale, soit un peu plus de 3 personnes sur 4 ont moins de 35 ans.

Il est aussi bon de mentionner que la population de nationalité ivoirienne âgée de 18 ans et plus, donc en âge de voter, était de **9 005 242** individus en 2014, soit 52,4 % de la population totale ivoirienne. Cependant, seulement **6 595 790** électeurs sont inscrits sur la liste électorale.

Sur le plan politique, le groupement politique RHDP, Rassemblement des Houphouëtiste pour la Démocratie et la Paix, créé le 18 mai 2005, regroupant initialement, le **PDCI-RDA** (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain), le **RDR** (Rassemblement Des Républicains), l'**UDPCI** (Union pour la Démocratie en Côte d'Ivoire) et le **MFA** (Mouvement des Forces d'Avenir) auxquels se sont ajoutés le **UPCI** (Union pour la Paix en Côte d'Ivoire) et le **PIT** (Parti Ivoirien des Travailleurs), a gagné toutes les élections après la présidentielle de 2010 jusqu'aux élections législatives de décembre 2016.

Il importe de souligner qu'après la crise postélectorale qui a occasionné la mort de **3 000** personnes, le Front Populaire Ivoirien (FPI) du Président Gbagbo Laurent a boycotté toutes les élections.

Le 8 août 2018, deux mois avant les élections municipales et régionales d'octobre 2018, le PDCI-RDA a dénoncé l'accord politique pour la création d'un parti unifié, dénommé RHDP, signé le 12 avril 2018 et a également décidé de se retirer du processus de mise en place de ce Parti unifié dénommé RHDP, afin d'éviter son absorption, 72 ans après sa création le 9 avril 1946.

C'est dans cette atmosphère de tension que le 13 octobre 2018,

- **4 566 706** d'électeurs ont été appelés à voter dans **31 régions** et
- **4 426 280** d'électeurs dans **201 mairies**.

## En ce qui concerne les candidatures & les résultats :

➤ On note pour les municipales, **684 dossiers** de candidature retenus par Parti ou groupement politique :

INSCRITS : 4 434 058	VOTANTS : 1 586 475
Taux de participation	35,78 %
<b>CANDIDATS</b>	<b>Élus par parti politique ou groupement politique</b>
12 FPI	02 FPI
389 Indépendants	56 Indépendant
104 PDCI-RDA	50 PDCI-RDA
176 RHDP	93 RHDP
01 RPC	
02 UDR	

➤ Pour les régionales, **88 dossiers** de candidature retenus par Parti ou groupement politique :

Inscrits : 4 566 706	Votants : 2 058 361
Taux de participation	45,07 %
<b>CANDIDATS</b>	<b>Élus par parti politique ou groupement politique</b>
02 FPI	01 FPI
41 Indépendants	04 Indépendant
17 PDCI-RDA	06 PDCI-RDA
02 PDCI-RHDP	02 PDCI-RHDP
26 RHDP	18 RHDP

Dans un système démocratique, les élections sont le mode de désignation par excellence de ceux qui sont appelés à gérer la chose publique. Pour être crédibles, les élections doivent être libres, transparentes et traduire la volonté exprimée par les électeurs.

Malgré l'important dispositif de sécurité de près de **30 000 membres** des forces de l'ordre, policiers et gendarmes, déployé sur le terrain et très présent à Abidjan, les élections municipales et régionales d'octobre 2018 ont été marquées par plusieurs incidents avec notamment à :

- **BEDIALA (Ouest)**, une personne avait été tuée pendant la campagne lors d'un affrontement entre partisans de deux candidats ;
- **LAKOTA (Ouest)**, une personne a été tuée d'un coup de couteau ;
- **DIVO (Ouest)**, deux blessés lors des échauffourées entre partisans d'un candidat indépendant et ceux du RHDP ;
- **BONOUA (Est)**, deux urnes ont été brisées ;
- **Dans le Nord**, des électeurs n'ont pas pu voter à cause de la défaillance du système électronique ;
- **Au Sud**, un des affrontements les plus médiatiques s'est déroulé au quartier des affaires du Plateau d'Abidjan où le candidat RHDP, Fabrice Sawegnon, qui a géré la communication du président Ouattara, lors des élections présidentielles de 2015, affrontait le député PDCI-RDA Jacques Gabriel Ehouo. Les partisans des deux camps affirmaient avoir gagné les élections après le dépouillement,

alors qu'une tension évidente régnait à la commission électorale indépendante locale du plateau, où ont été regroupées les urnes des différents bureaux de vote, avant d'être déplacées à Cocody dans un local proche du domicile de la mère du candidat Fabrice Sawegnon.

Il est bon de souligner que lors de la révision de la liste électorale, le président d'une des CEI locales représentant du PDCI-RDA a été remplacé par un représentant du RDR. Ainsi les deux CEI locales du Plateau étaient aux mains du RDR. Par ailleurs il a été découvert que des inscriptions sur la liste électorale du Plateau se faisaient dans des bureaux de vote de Yopougon et d'Abobo.

En décidant d'aller aux élections du 13 octobre 2018, malgré l'usage frauduleux de son logo par le RHDP et les pressions de tous ordres exercés sur ses cadres et militants, le PDCI-RDA a attendu solliciter le suffrage des Ivoiriens. Malheureusement, pour certaines circonscriptions électorales, les résultats proclamés par la CEI ont été en totale contradiction avec les choix opérés par les électeurs.

En effet, dans ces circonscriptions électorales, les candidats du PDCI-RDA ont été victimes d'un braquage électoral et se sont fait voler leur victoire. Ce fut notamment le cas à Grand-Bassam, à Port-Bouët, à Koumassi et à Tiébissou. Ce fut également le cas dans les régions du Gontougo (Est), de l'Indénié Djuablin (Est) et du Lôh-Djiboua (Ouest).

À **Grand-Bassam**, en proclamant les résultats, la CEI a choisi de faire croire que c'est la liste conduite par monsieur Moulot, candidat du RHDP, qui a remporté l'élection du 13 octobre 2018. Ce qui est faux. En effet, selon les résultats sortis des urnes et contenus dans les procès-verbaux de dépouillement établis dans les 104 bureaux de vote, c'est la liste conduite par le maire Ezaley, candidat du PDCI-RDA, qui a gagné en obtenant **9 502** voix contre **8 138** voix pour la liste conduite par monsieur Moulot du RHDP. Donc, contrairement à ce que la CEI a dit, à Grand-Bassam, c'est le candidat du PDCI-RDA (Ezaley) qui a gagné.

À **Port-Bouët**, la CEI a décidé d'annuler l'élection et a annoncé qu'elle serait reprise. Pour prendre une décision aussi grave de conséquences, la CEI a fait croire que les procès-verbaux de dépouillement d'une des deux commissions de la CEI de la commune de Port-Bouët auraient été détruits. Ici également, la CEI n'a pas dit la vérité. En effet, les procès-verbaux en question existaient bel et bien et étaient disponibles. Le siège de la commission électorale 01 de Port-Bouët avait été attaqué. À ce stade, la CEI a donc fait croire que les PV avaient été détruits, ce qui était faux. Nous étions entrés en contact avec la présidente de cette commission, qui nous a affirmé que les PV existaient. Sous escorte policière, les PV ont été conduits à la commission centrale qui curieusement a refusé de les recevoir pour rester sur sa position initiale qui est celle de reprendre les élections. Dans la première commission, les résultats n'ont pu être proclamés. Et selon les résultats sortis des bureaux de vote, c'est le candidat du PDCI-RDA, Emmou Sylvestre, qui a remporté les élections. C'est ce résultat que la CEI a refusé de proclamer. Les élections ont été reprises dans cette commune.

À **Koumassi** également, le PDCI-RDA dénonce donc, des résultats qui ont été inversés. Le résultat proclamé n'est pas celui qui est sorti des urnes. Là également, il y a eu des procès-verbaux qui ont été falsifiés, des procès-verbaux parallèles qui ne sont pas conformes aux procès-verbaux que détient le candidat du PDCI-RDA. À la fin du vote, et après le dépouillement, dans chaque bureau de vote, il est remis au représentant de chaque candidat, un exemplaire du procès-verbal de dépouillement établi dans le bureau de vote. Le candidat du PDCI-RDA à Koumassi a reçu par le canal de ses représentants, ses procès-verbaux. Mais il se trouve que les résultats proclamés ne sont pas en phase

avec les procès-verbaux qu'il a reçus. Ce sont des résultats proclamés avec des procès-verbaux fallacieux.

Dans la **région du Gontougo**, c'est également le système de procès-verbaux parallèles qui a été utilisé en plus de la violence et de la pression qui a été faite sur certains électeurs et sur les représentants du candidat du PDCI-RDA dans cette zone.

Dans la **région du Lôh-Djiboua (Divo)**, le candidat du PDCI-RDA selon les résultats proclamés dans chacune des commissions départementales et communales est sorti vainqueur. Mais lors de la compilation, des résultats, au niveau de la région, curieusement, le résultat a été inversé en faveur du candidat du RHDP. Et lorsque nous avons regardé dans les détails des résultats qui ont été proclamés, nous nous sommes rendu compte que l'écart en faveur du candidat du PDCI-RDA était de 250 voix. Lors de la proclamation, par la CEI, l'écart est finalement de 325 voix en faveur du candidat du RHDP.

Lorsque nous avons regardé dans les détails, le résultat, nous avons remarqué que la CEI a procédé à une ponction de voix du candidat du PDCI. Des ponctions de 50 voix par-ci, 30 voix par-là, 10 voix par-ci et le résultat proclamé a été en faveur du candidat du RHDP. Contrairement aux résultats sortis des urnes et qui sont contenus dans les différents procès-verbaux de dépouillement.

Dans la **région de l'Indénié-Djuablin**, là également, les résultats proclamés sont le fruit d'abord de la violence qui a été exercée sur les représentants du candidat du PDCI-RDA, de l'achat de conscience, et également d'une manipulation des procès-verbaux de dépouillement.

Nous pouvons dire que dans l'ensemble, les résultats qui avaient été proclamés étaient pour la plupart rejetés par le PDCI-RDA, parce que la CEI n'avait pas fait correctement son travail. Entre les procès-verbaux de dépouillement que nos candidats détenaient et le résultat qui avait été proclamé par la CEI, il y avait un écart curieusement en défaveur de nos candidats.

Pour toutes ces raisons et dans toutes ces circonscriptions, le PDCI-RDA a exercé des voies de recours données par le code électoral. C'est-à-dire saisir la chambre administrative de la Cour suprême pour demander l'annulation de ces résultats et la réformation pour proclamer les candidats qui sont effectivement vainqueurs, c'est-à-dire les candidats du PDCI-RDA. Également, pour ce qui concerne la commune de Port-Bouët, nous avons demandé à la Cour suprême d'annuler la décision de reprise du vote. L'élection a eu lieu, les opérations de vote se sont déroulées, le dépouillement s'est fait dans les bureaux de vote, les documents ont été établis, le candidat du PDCI-RDA les détient, donc il n'y a aucune raison qui justifierait la reprise d'une élection qui s'est tenue. Le refus de la CEI de proclamer les résultats n'est pas justifié. Parce que les PV dits disparus existaient bel et bien. Il suffisait simplement à la CEI de prendre ces PV et proclamer le résultat de l'élection qui s'est déroulée à Port-Bouët. Nous avons des preuves. Ces procès-verbaux ce sont des documents de monsieur Emmou. Ce sont des documents qui lui ont été remis par la CEI elle-même. Donc, pour nous, la décision de la CEI d'annuler l'élection à Port-Bouët n'est pas justifiée.

En résumé la Chambre administrative de la Cour Suprême a eu à examiner 102 recours exercés à la suite de ces élections couplées.

En ce qui concerne les recours exercés par ou contre les candidats du PDCI-RDA, la Chambre administrative a enregistré les décisions qui suivent :

I. Les recours exercés par les candidats du PDCI-RDA

N°	CIRCONSCRIPTIONS	DÉCISION DE LA COUR
1	MORONOU	Résultats réformés, mais AFFI déclaré élu
2	INDENIE-DJUABLIN	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA
3	GONTOUGO	Requête du candidat du PDCI-RDA irrecevable
4	LOH-DJIBOUA	Annulation du scrutin
5	GRAND-BASSAM	Annulation du scrutin
6	PORT-BOUET	Annulation du scrutin
7	KOUMASSI	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA
8	ATTECOUBE	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA
9	BONON	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA
10	TIEBISSOU	Requête du candidat du PDCI-RDA irrecevable
11	YOPOUGON	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA
12	BOUAKÉ	Rejet de la requête du candidat du PDCI-RDA

II. Les recours exercés contre les candidats élus du PDCI-RDA

N°	CIRCONSCRIPTIONS	DÉCISION DE LA COUR
1	BÉLIER	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
2	GBEKE	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
3	HAUT-SASSANDRA	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
4	GRANDS-PONTS	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
5	COCODY	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
6	DUEKOUE	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
7	DIEGONEFLA	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
8	TOULEUPLEU	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
9	ALEPE	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
10	HIRE	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
11	BEOUMI	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
12	MARCORY	Rejet des requêtes ; victoire du PDCI-RDA confirmée
13	DIABO	Rejet des requêtes ; victoire du PDCI-RDA confirmée
14	ZOUKOUGBEU	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
15	MEAGUY	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
16	SONGON	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
17	OUME	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
18	GRAND-LAHOUE	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée

19	SAKASSOU	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
20	BROBO	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
21	YAMOOUSSOUKRO	Rejet de la requête ; victoire du PDCI-RDA confirmée
22	RUBINO	Annulation de l'élection

## ANALYSE DES RÉSULTATS

- Trois des 12 recours du PDCI-RDA ont prospéré ;
- Un seul sur les 22 recours exercés contre le PDCI-RDA a prospéré ;
- Au total, la Cour a annulé le scrutin dans huit circonscriptions :

1. LOH-DJIBOUA
2. GUEMON
3. GRAND-BASSAM
4. PORT-BOUET
5. RUBINO
6. BOOKO
7. BINGERVILLE
8. LAKOTA

- 5 victoires du RHDP ont été annulées
- 1 victoire du PDCI-RDA a été annulée

## GRAND-BASSAM PHASE 2

Le 16 décembre 2018, des incidents se sont produits lors de la reprise de l'élection municipale à Grand-Bassam, notamment dans les bureaux de vote traditionnellement favorables au candidat du PDCI-RDA. Ainsi 14 bureaux de vote ont été saccagés avec destruction d'urnes et de bulletins par des individus, dont certains avaient été arrêtés et relâchés par les nombreuses forces de l'ordre qui étaient sur les lieux pour sécuriser le scrutin.

En excluant donc le vote des urnes cassées ou saccagées, cela donne une avance de près de 1 000 voix (992 voix d'écart) au candidat du RHDP, ce qui fait de lui selon la CEI locale le vainqueur de ces élections à Grand-Bassam. Cependant la non-prise en compte des votants de des 14 bureaux détruits, représentant 6 577 électeurs, fausse les résultats de la CEI locale donnant la victoire au RHDP. Ainsi ces casses ont entaché la sincérité du scrutin. En effet en proclamant les résultats, la CEI a indiqué un collège électoral de 35 474 inscrits, alors que le décret convoquant le collège électoral précise que dans la circonscription de Grand-Bassam il y a 42 051 inscrits. La CEI a de façon délibérée pris la décision d'exclure de la liste électorale 6577 électeurs et déclarer élu le candidat RHDP avec seulement 900 voix de différence. Il est important de souligner que le nombre d'électeurs exclus correspond à la population électorale dans trois lieux de vote ou la difficulté du camp adverse a certainement conduit à la destruction des urnes et du matériel électoral.

La participation du PDCI-RDA à ces élections nous a permis de détecter les différentes méthodes de tricherie utilisées par nos adversaires, afin de nous préparer pour les élections futures.

FRANÇOIS ROLAND ADIKO



# ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

## INTERVENTIONS

---

*Madame Michèle Peyron, députée de Seine-et-Marne (9<sup>e</sup> circonscription),  
LREM, secrétaire de la commission des Affaires sociales, membre du  
groupe d'études « diplomatie économique avec l'Afrique ».*

---

*Je laisse la parole à Madame Peyron qui va nous dire quelques mots ;*

Mesdames, Messieurs,

Je n'avais pas prévu d'assister à ce colloque et je suis heureuse d'avoir fait des rencontres à la sortie de l'Hémicycle et d'être venue quand j'ai entendu que c'était mon collègue Jean-Paul Lecoq qui organisait ce colloque.

Je suis une députée de La République En Marche, membre de la majorité présidentielle et je suis une ancienne élue locale du parti socialiste. Je ne l'oublie pas, et j'ai eu des camarades aussi par le passé, c'est pour ça que j'ai je suis là d'ailleurs.

J'ai aussi une histoire personnelle, familiale, avec la Côte d'Ivoire qui remonte à peu près la période où je suis née, en 1961, et récemment encore mon frère était détaché de l'État français en Côte d'Ivoire.

Et en tant qu'adulte, je n'ai connu la Côte d'Ivoire que sous Ouattara, je tiens à le signaler. Je ne suis jamais allé en Côte d'Ivoire sous le Mandat de Monsieur Gbagbo, ni non plus sous celui de Monsieur Félix Houphouët Boigny, mais j'ai suivi cela de très près.

Si je suis là et si je suis resté avec vous autant que le temps me le permet cette après-midi, c'est parce que je pense fortement, que la Paix, et comme il a été dit par les différents intervenants, la paix entre tous les ivoiriens est possible, est fort possible, mais il faut comme l'a dit au tout début, un intervenant, et je reprends ses termes il faut peut-être « blanchiser » un peu les auditoires.

C'est vrai que l'histoire des Ivoiriens leur appartient, il n'y a pas de souci. Mais nous avons une histoire commune, une histoire qui continue et moi qui suis née en 1961, comme c'est le cas pour d'autres pays de l'ancienne puissance coloniale française, je sens un fardeau à porter même si je n'y suis pas pour grand-chose personnellement, mais je suis engagé en politique, donc je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il y ait une paix politique, une paix sociale.

Je connaissais les chiffres que vous avez avancés sur la santé, sur l'éducation, l'éducation nationale ivoirienne je les connaissais malheureusement.

Je m'intéresse à l'Afrique et j'y suis souvent, mais dans la région du Sahel, donc pour moi, m'occuper de la Côte d'Ivoire, je l'ai dit, c'est naturel et je serais à vos côtés.

Bien que ne faisant pas partie du Parti communiste, et ils sont là depuis le début avec vous, je ferais ce que je peux, mais je sais qu'après cette intervention je vais avoir beaucoup de coups de fil, mais ce n'est pas grave, je suis prête à assumer.

Je vais vous laisser parler d'une réorganisation politique et c'est très bien que les deux partis principaux, avant celui de Monsieur Ouattara, soient ensemble maintenant.

Je vous souhaite bon vent et je ne manquerai pas de prendre le bateau avec vous.

*Merci beaucoup Madame Peyron, merci beaucoup, et nous prenons bonne note de votre aide, de votre soutien et du fait que vous souhaitez continuer à obtenir des informations merci beaucoup.*

---

*Monsieur Dylan Boutiflat, membre du Bureau national du Parti socialiste, administrateur de la Fédération Léo Lagrange.*

---

Merci je voulais dire quelques mots ;

Depuis 25 ans que je suis socialiste je n'ai pas l'intention de changer malgré le fait que parfois le parti socialiste dans son histoire fasse des erreurs en tout cas pour ce qui me concerne je n'ai jamais abandonné la Côte d'Ivoire et mes amis du FPI puisque j'ai l'immense honneur à la fin des années 90 en tant que secrétaire des jeunes socialistes à l'époque de rencontrer Laurent Gbagbo et les jeunes du FPI.

Je n'oublierai jamais cette rencontre qu'elle a été constitutive d'un engagement pour l'indépendance de l'Afrique et des Africains.

Ceci étant dit, je ne porte pas forcément toujours la parole de mon parti dans des occasions aussi solennelles je le sais aujourd'hui avec la volonté de réconciliation, de dialogue, à d'écoute. Je ne viens pas vous dire qu'elle devrait et la position des socialistes je pense qu'il devrait d'abord savoir ce qu'ils ont à vous dire avant de vous le dire.

Je viens plutôt vous dire en toute amitié qu'il faut être capable de parler avec toutes les composantes d'une société et dans ce que j'ai entendu dans la première phase de nos échanges cet après-midi je suis assis encourager à l'idée de penser que vous êtes tout à fait dans la bonne dynamique notamment dans la capacité à porter toutes les paroles de la société civile ivoirienne.

Je vous le dis d'autant plus que vous avez parlé de la jeunesse et j'ai eu l'occasion de l'entendre, à Abidjan, au mois d'avril 2019, avec un ami, un compagnon de route, Dr **Arsène Sibally**, Président de la Fédération Léo Lagrange de Côte d'Ivoire, car j'en suis par ailleurs un des administrateurs, je viens d'ailleurs je vous l'annonce en première exclusivité d'être confirmé dans les fonctions d'administrateur de la fédération Léo Lagrange pour la 17<sup>e</sup> année consécutive.

Je le dis ici ; et quand j'étais à Abidjan au mois d'avril avec mes amis de la Fédération Léo Lagrange de Côte d'Ivoire j'ai eu beaucoup de plaisir à constater qu'elle était parfaitement mobilisée dans l'accompagnement de la parole des jeunes, dans la mobilisation de la société civile, face à un pouvoir qui est pour ainsi dire sourd, et même je dirais plus pour un pouvoir qui est indigent, voire incompétent.

Indigent ! sachez une chose ; la veille de l'ouverture d'une conférence réunissant toute la société civile ivoirienne, le ministre Touré nous a demandé de lui rédiger les éléments de langage à adresser aux jeunes mobilisées !

Alors je me suis prêté à l'exercice parce que je suis un partenaire exigeant, je le dis ici, j'étais époustouflé estomaqué, bouleversé par cette incompétence d'un ministre de la république de Côte d'Ivoire ; et je me suis dit à l'ouverture, le lendemain, il va forcément ajouter des mots, corriger des phrases, je vous assure il a lu mot pour mot ce que nous avons écrit pour lui en amont !

Je le dis ici parce que je sais que ça restera entre nous et qu'il ne s'agit pas de mettre en cause la République de Côte d'Ivoire, mais plutôt l'incompétence d'un homme, et je le dis avec beaucoup de colère parce que quelque part je me dis voilà où en est, ce magnifique pays, cette magnifique jeunesse, voilà les mains dans lesquels nous la confions !

Et j'envie dire qu'elle se lève avec vous !

Soyez les relais de celle-ci, je n'ai pas de conseil à vous donner, mais un encouragement à vous adresser et je serais à vos côtés.

Je sais que vous serez aux côtés de ces jeunes ivoiriens encore demain et la dernière chose que je voulais vous dire c'est qu'au-delà du rôle de la société civile, évidemment les échéances électorales sont déterminantes, mais la reconstruction de la Côte d'Ivoire et l'ensemble des démocraties africaines elle ne se fera **plus** sans les citoyens.

Vous avez été d'ailleurs dans la conquête du pouvoir en 2000, portés au pouvoir parce que justement vous veniez du peuple ivoirien, de toutes ses composantes, dans sa diversité, dans sa richesse.

Aujourd'hui, des pouvoirs politiques émergent lors d'élections d'autres sont difficultés c'est le jeu démocratique.

Eh bien moi je ne m'adresse pas à vous en tant que « Opposition » dans ce pays, je le fais en tant que citoyen mobilisé dans la vie associative dans la vie politique, en ayant à cœur que toutes les générations se parlent que toutes les formes d'engagement se parlent sans défiance sans aucune arrogance, mais avec une soif de pouvoir démocratique une soif de démocratie qui est sans limites, Je vous remercie.

---

*Monsieur David Mauger, Porte-parole de l'Association Survie*

---

Je suis membre d'une association française « Survie » qui lutte contre la Françafrique depuis une trentaine d'années.

Je remercie les organisateurs pour leur invitation, je n'imaginai pas prendre la parole ici, mais je ne résiste pas, en fait, dans ce lieu, à l'idée d'interpeller, un petit peu, les différents parlementaires français.

Je suis très heureux d'avoir eu des témoignages notamment de nombreux parmi vous, d'acteurs de la vie politique ivoirienne.

Mais, de notre point de vue, on prend vraiment très au sérieux le fait que la politique étrangère de la France est menée au nom des citoyens français et c'est à ce titre qu'on a envie d'interpeller un petit peu les parlementaires ici présents.

Tout à l'heure, il a été dit que ce matin, il y avait un colloque sur la présence française au Mali : à notre sens la question de la présence française est beaucoup plus large que ça et devrait s'étendre à l'ensemble de l'Afrique ; je parle notamment des bases militaires permanentes de la France notamment celle de Port-Bouët, en Côte d'Ivoire, bien évidemment, mais pas seulement. Et à ceci s'ajoute aussi le fait que la France place un certain nombre de diplomates aussi bien à l'ONU qu'à la cour pénale internationale par exemple les magistrats français qui sont nommés là-bas sont plus des diplomates que des magistrats !

Comment cela se fait ?

Par ailleurs à l'ONU depuis 19 ans sans discontinuer, c'est systématiquement un français, un diplomate français qui est secrétaire général chargé des opérations de maintien de la Paix, comment cela se fait ?

Est-ce que la France garde une telle crédibilité pour s'occuper des affaires de l'Afrique ? C'est vraiment la question que j'ai envie de poser ici.

Je vous remercie.

---

*Madame Mireille Saki, Conseillère municipale à Sevrans, Seine Saint-Denis*

---

Bonjour à tous,

J'en profite pour saluer Charles Josselin, avec qui nous avons travaillé en 2010 sur certains dossiers ; nous sommes en 2019 et nous sommes encore au même point de départ.

Je suis plein d'espoir pour la Côte d'Ivoire, je pense que je garde espoir parce que je suis rentrée d'Abidjan il y a peu. Il y a péril en la demeure si on n'est pas uni et organisé, véritablement ! Géostratégie, et à tous les niveaux.

La priorité pour la Côte d'Ivoire, car 2020 c'est dans 2 mois, c'est le désarmement véritable ! Pas d'élections sans désarmement. Pas d'élections sans désarmement : devrait être le premier leitmotiv pour chacun d'entre nous en partant d'ici.

Car l'ONU avait prévu dans le programme le désarmement qui n'a jamais eu lieu en Côte d'Ivoire. Je pense qu'il serait temps de les y obliger parce que nous ne sommes pas dans l'urgence de l'élection, mais dans l'urgence de désarmement véritable pour avoir une sécurité nationale et internationale aussi pour tous nos concitoyens et même pour les étrangers.

Car les balles ne vont pas trier ni la patrie ou l'ethnie, ni la religion, ni le parti politique ni le pays d'origine.

Donc pour moi, la priorité c'est l'urgence du désarmement.

Ensuite la deuxième priorité c'est l'annulation véritable des 5 000 FCFA, à payer pour la carte d'identité ivoirienne pour les nationaux, tant que les étrangers qui sont Côte d'Ivoire ont une carte de séjour gratuite. D'autant que la majorité des Ivoiriens ne sont pas enrôlés, la majorité des Ivoiriens est sans carte d'Identité !

Sur qui pouvons-nous compter en 2020, pour les élections, si nous voulons regagner la Côte d'Ivoire ? Pour finir ma troisième préoccupation, c'est le déploiement de l'administration territoriale, qui avait été mise en place sous le Président Gbagbo et qui a été annulée sous la dictature du Président Ouattara. Pour pouvoir sauver nos régions, il serait temps qu'il y ait un redéploiement de l'administration territoriale. Il y a des Villes qui avaient été érigées, des villages érigés en commune, aujourd'hui tout cela est laissé à l'abandon, et aujourd'hui ces communautés comptent sur les dons de la diaspora, mais vu l'urgence, nous ne pouvons pas faire grand-chose... Comme nous l'avons entendu plus tôt :

Les femmes meurent en couche, il n'y a pas d'eau dans les hôpitaux, pas d'électricité, pas de matelas... Les sages-femmes font des accouchements à la lumière de la lampe torche de leur téléphone portable, jusqu'à ce qu'il soit déchargé !

Notre priorité ce ne sont pas les élections, notre priorité c'est la sécurité sur toute l'étendue de notre territoire, il y a des Ivoiriens réfugiés à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, qui ne peuvent retourner dans leur village à cause des problèmes de sécurité par rapport à l'accaparement des terres des autochtones. Voici les problèmes de la Côte d'Ivoire, je vous remercie.

---

*Monsieur Achille Willy Bla, Président du CRI PANAFRICAIN*

---

Merci Monsieur Jean-Paul Lecoq Député, membre de la commission des Affaires étrangères,  
Monsieur Feutraut, député honoraire,  
Monsieur Assoa Adou, Secrétaire général du Front Populaire Ivoirien,  
Monsieur Dano Djédjé, Vice-président du Front Populaire Ivoirien,  
Madame Georgette Nekalo représentante du Front Populaire Ivoirien  
Et Monsieur Issa Malick Coulibaly, ancien directeur de campagne du président Laurent Gbagbo

Je suis Willy Bla président du CRI Panafricain, je voudrais à ma décharge rectifier quelque chose :  
Monsieur François Loncle ici a été l'un des premiers parlementaires, à nous aider à nous écouter à nous recevoir et à parler de la Côte d'Ivoire.

Je voudrais remercier ici le ministre Charles Josselin, dont nous avons encore le souvenir de ses propos sur France 2 lorsqu'il saluait, lorsqu'il psalmodiait, la démocratie lorsqu'il saluait, le président Laurent Gbagbo, lorsqu'il lançait cet appel solennel à la non-ingérence de la France dans les élections de 2000.

Je dois donc saluer Monsieur Josselin ici présent.

Aujourd'hui nous sommes venus parler de réconciliation, donc on n'ira pas dans des invectives, dans des critiques, on n'ira pas non plus dans les détails scientifiques tels qu'ils peuvent le développer, je dirais comme le Président François Mitterrand que toutes les explications du monde ne justifieront pas le fait que l'on ait jeté aux chiens, l'honneur d'un homme, le président Laurent Gbagbo, et finalement celle de la vie de dizaines de milliers d'ivoiriens...

Oui la Côte d'Ivoire souffre et avec elle, tous les ivoiriens tous les Africains.

Aussi est-il utile de saluer ici les Africains et les Ivoiriens qui ont résisté pendant huit ans et qui ont permis que ce colloque, puisqu'il a fallu déployer beaucoup d'énergie, beaucoup de résistance, pour que la situation avance comme elle a avancé.

Félicitations à Salomé Meiers, qui fait beaucoup, élue socialiste, elle était à nos côtés dans les rues de France de Navarre, elle a su porter jusqu'aujourd'hui dans cet hémicycle, les voix de cette Côte d'Ivoire qui souhaite, qui veut se réconcilier avec elle-même. Je veux donc la saluer.

Chers amis, Chers camarades, la France et l'Allemagne ont connu la guerre, une guerre effroyable, qui a déshumanisé l'humanité.

Qui pouvait imaginer qui pouvait penser qu'aujourd'hui la France et l'Allemagne constitueraient ce qu'on appelle le couple franco-allemand, moteur de l'économie européenne !

Eh bien, si cela a été possible entre la France et l'Allemagne, cela est possible entre les Ivoiriens qui hier se sont côtoyés, hier ce sont habitués à vivre ensemble et je crois que le travail que nous faisons aujourd'hui est un relais efficace de la pensée politique du président Laurent Gbagbo !

Puisque vous avez dû le constater, nul besoin de l'expliquer : nous sommes assis et nous discutons et c'est le slogan du président Laurent Gbagbo.

Il nous faut la Paix, il nous faut Réconciliation et le président Laurent Gbagbo, nous engage à cela !

Le présent Laurent Gbagbo est le symbole de cette réconciliation de cette Paix tant recherchée nous avons de problèmes d'éducation nous avons des problèmes de santé, mais nous avons ce problème parce qu'il y a un déficit démocratique nous voulons donc que cet appel ici à l'Assemblée nationale soit celui du retour du président Laurent Gbagbo, homme de paix, celui de l'appel de parlementaires français qui s'associent à la voix des ivoiriens en souffrance pour que cet Homme épris de paix et de justice, rentre chez lui et poursuivre son travail : celui du développement de la Côte d'Ivoire, je vous remercie.

## SECONDE TABLE RONDE : Stratégie pour réussir une véritable Réconciliation Nationale

### 4. Les Élections de 2020, opportunité de réconciliation en Côte d'Ivoire

---

*Dr Issa Malick Coulibaly, ex. directeur de campagne de Laurent Gbagbo*

---

#### Introduction

Le Président Felix HOUPHOUET Boigny, premier Président de la Côte d'Ivoire indépendante nous a enseigné toute sa vie durant que **la Paix est le préalable à tout développement**. La Réconciliation nationale pourvoyeuse paix est donc un préalable indispensable à l'avènement de cette paix. Cela est particulièrement vrai actuellement d'une part pour les habitants de la Côte d'Ivoire dont 26 % proviennent de pays voisins et d'autre part pour les partenaires internationaux et les amis de notre pays en tête desquels figure la France.

**En effet pour l'Europe et singulièrement pour la France**, une réconciliation nationale réussie entrainera un partage plus équitable des ressources du pays, réduisant ainsi la pauvreté mère des importants flux migratoires et de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ivoiriens en Europe en provenance de la Côte d'Ivoire

À titre d'exemple, en 2017, 3745 demandes d'asiles de ressortissants ivoiriens ont été enregistrées en France soit deux fois plus qu'en 2016. La même année, 8753 migrants, âgés de 14 à 24 ans et partis de Côte d'Ivoire, sont arrivés en Italie. Selon l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), après le Nigeria et la Guinée, la Côte d'Ivoire occupe le 3e rang des pays d'Afrique de l'Ouest pour le nombre de migrants qui tentent de gagner l'Europe par tous les moyens.

De plus, depuis la crise de 2010-2011, la Côte-d'Ivoire, traditionnellement pays d'accueil des réfugiés venant de tous horizons, est devenue un grand pourvoyeur de réfugiés et d'exilés. Selon le HCR, la crise postélectorale a engendré plus de 300 000 réfugiés ivoiriens et un nombre beaucoup plus important d'exilés. Cette situation est survenue en violation de la Constitution de 2000 qui, en son article 12, stipule que « **Aucun Ivoirien ne peut être contraint à l'exil** ». Cette disposition a d'ailleurs été reprise dans l'article 22 de la constitution de 2016 actuellement en vigueur.

Au 30 avril 2017, la Côte d'Ivoire comptait encore 43 500 réfugiés ivoiriens, dont 31 772, en Afrique de l'Ouest essentiellement et 11 500 en Europe surtout en Italie et en France.

C'est dans ce contexte que notre présentation essayera de démontrer si, la Côte d'Ivoire saisira ou non l'occasion de l'élection présidentielle en 2020, pour se réconcilier avec elle-même.

Pour garantir l'objectivité de notre intervention, nous prendrons deux références neutres. Il s'agit d'une part de l'opinion d'un acteur politique ivoirien transmise dans une lettre adressée au Chef de



l'État et d'autre part du Rapport de juillet 2019 de l'ONG internationale UNITED STATES HOLOCAUST MUSEUM.

## **I. La lettre ouverte de Konan KOUAME SIMEON (KKS) au CHEF DE L'État**

Cette référence ivoirienne publique n'émane ni du parti au pouvoir ni de l'opposition significative. Il s'agit d'une lettre ouverte adressée par Konan Kouamé Siméon dit (KKS) au Chef de l'État. Cette lettre a été publiée le 4 octobre 2019 sur le site **presseivoire.com**. Son auteur a été candidat à l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire en 2010 et en 2015. C'est donc un acteur politique hautement concerné par la question électorale de 2020 en Côte d'Ivoire.

Dans sa lettre ouverte, Monsieur KKS soulève entre autres des éléments d'inquiétude suivants concernant la Présidentielle de 2020, il cite parmi ces éléments :

- Le passage en force du Gouvernement au niveau de la Commission électorale indépendante (CEI) qui est non inclusive et manifestement inféodée au pouvoir là où tout le monde conseillait le consensus.
- Le curieux désir du chef de l'État actuel de modifier la Constitution à quelques mois de la présidentielle.
- L'éventuel projet de candidature du chef de l'État actuel pour un troisième mandat, là où tous les experts tant nationaux qu'internationaux clament que la constitution ne le permet pas.
- Le maintien en détention des prisonniers militaires de la crise postélectorale de 2010 pendant que même leurs adversaires d'arme d'hier réclament leur libération
- Le prix élevé à payer pour avoir accès à la Carte Nationale d'Identité. En effet et cela pour la première fois dans notre pays le prix de 5000 FCFA (soit environ 7,6 euros doit être payé préalablement par tous les Ivoiriens a été fixé ; alors que nous sommes dans un pays où une personne sur deux ne dispose que de moins de 500 FCFA [soit environ 0,76 euro] par jour pour ses besoins fondamentaux [nourriture, soins, etc.]

En conclusion de sa lettre ouverte et comme pour être plus clair dans l'expression de ses inquiétudes Monsieur KKS s'adresse directement au Chef de l'État en ces termes

***« Votre régime, jour après jour, jalon après jalon, réunit consciemment ou inconsciemment les conditions d'une crise électorale qui pourrait s'avérer majeure [...] Manifestement et de toute évidence, le vase semble plein [...] attention à la goutte d'eau qui va faire déborder le vase ».*** Face à cette situation, en guise de proposition Monsieur KKS appelle à ***un dialogue pour la construction du consensus nécessaire*** pour éviter à nos populations qui ont déjà trop souffert, des souffrances supplémentaires.

Ce faisant la Côte d'Ivoire emboîterait le pas à de nombreux autres pays qui ont initié un dialogue politique national. Il s'agit notamment du Mali [octobre 2019], du Burkina Faso [juillet 2019], du Togo [février 2018], du Tchad [mai 2018], du Cameroun [septembre-octobre 2019], du Bénin [octobre 2019]. Quant à la Guinée, ce dialogue a été annoncé pour septembre 2019 par le Président Alpha Condé),

La question qui se pose alors est de savoir pourquoi la Côte d'Ivoire, qui été confrontée à un conflit politico-militaire de 2010-2011 n'a pris jusqu'à présent l'option de réunir l'ensemble de ses fils à travers l'organisation d'un tel dialogue national ?

## **II. Le Rapport de la *United States Holocaust Memorial Museum***

Publié en juillet 2019, il porte le titre évocateur suivant : **Des élections incertaines, prévenir les atrocités criminelles en Côte d'Ivoire.**

### **II.1. Les risques concernant le scrutin de 2020**

Dans une partie du rapport, les auteurs ont relevé les points suivants qui risquent de compromettre le scrutin présidentiel de 2020. Il s'agit de :

- **La rupture des anciennes alliances politiques :**

En effet la rupture des alliances politiques renforce les rivalités entre groupes ethniques et politiques, rendant ainsi plus probables les risques d'instabilité politique grave qui précède en général les atrocités de masse.

- **Les divisions au sein des forces armées :**

Les forces armées de la Côte d'Ivoire sont rongées par les divisions internes et sujettes à la mutinerie, signal d'un risque de fracture des lignes partisans et ethniques dans l'éventualité d'une crise électorale

- **L'Accès généralisé aux armes :**

L'idée couramment répandue qu'un grand nombre de particuliers et de groupes armés non étatiques, a accès aux armes, renforce la peur dans le pays et laisse penser qu'il serait relativement aisé et peu coûteux pour les responsables politiques de pousser des sympathisants à commettre des actes violents en cas de crise.

- **La Perception d'un abus de pouvoir par le parti au Gouvernement :**

Le consensus répandu parmi les partis politiques et certaines organisations de la société civile est que **le parti au gouvernement abuse des outils du pouvoir pour préserver ses intérêts partisans,**

- Ces perceptions s'ajoutent au sentiment que la goutte d'eau qui pourrait faire déborder le vase et faire monter la violence serait l'impression dans l'opinion publique que **certaines actions gouvernementales sont injustes.**

- **Des propos inflammatoires dans les discours politiques et publics :**

Car certains types de propos peuvent constituer des signes avant-coureurs de violence.

### **II.2. Des facteurs potentiellement déclenchant de troubles** sont cités dans ce rapport.

Il s'agit de :

- **La désignation des membres de la Commission électorale indépendante (CEI)**
- **Les poursuites judiciaires politisées :**
- **La mauvaise gestion du retour du retour du Président Gbagbo dans son pays**
- **Le déroulement du processus électoral et la proclamation des résultats**
- **La pression sur les filières de production (cacao, Café, Anacarde, Hévéa, Coton, etc.)**

- **Le non-paiement des fournisseurs de l'État non RHDP dans le but d'assécher les caisses de l'opposition comme cela vient d'être révélé par la Lettre du Continent ;**
- **Les intimidations et arrestations d'opposants**
- **L'orpaillage clandestin et la destruction de l'environnement par le fait de gens illégalement armés**
- **L'insécurité qui se généralise**
- **L'occupation illégale et impunie des forêts classées**
- **La confiscation persistante de biens privés (plantations et terres notamment)**

Pourtant plusieurs tentatives de réconciliation nationale ont été initiées en Côte d'Ivoire.

À titre d'exemple récent, nous rappelons qu'en 2001 suite à son élection en octobre 2000, Le Pdt Laurent GBAGBO a organisé le Forum National de la réconciliation. A cette occasion le Pdt GBAGBO a fait rentrer d'exile le Pdt Henri Konan Bédié et l'ancien Premier ministre Alassane Dramane Ouattara dont il a par la même occasion annulé le mandat d'arrêt international qui était lancé contre lui.

De plus un ministère en charge de la Réconciliation a été créé en 2003. Le titulaire de ce ministère de plein exercice est ici dans cette salle en la personne du Professeur Danon Djédjé.

Pour le Président GBAGBO, il s'agissait de concrétiser sa volonté politique de réconcilier les Ivoiriens. Malheureusement cet élan a été interrompu par la rébellion armée qui a attaqué notre pays le 19 septembre 2002.

Dans le cadre de la Réconciliation nationale, le Régime actuel a pris également des initiatives. Il s'agit de la mise en place de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR) puis de la CONARIV.

Malheureusement, après la dissolution de ces deux structures aucune autre d'envergure n'est en charge de la Réconciliation nationale actuellement.

En Côte d'Ivoire aujourd'hui, qui dit réconciliation, dit retour préalable du Président Laurent GBAGBO dans son pays. En effet, au moins la moitié de la population ivoirienne en âge de voter lui a accordé son suffrage lors de l'élection présidentielle de 2010. Je puis affirmer cela sans aucun doute en ma qualité de Directeur National de Campagne du candidat de La Majorité présidentielle en 2010 dont le Président GBAGBO était le candidat.

À ce sujet, certains d'entre vous ont certainement vu récemment sur les réseaux sociaux une vidéo faite par des jeunes qui ont pris part à la guerre contre leur propre pays. Dans cette vidéo, faite à Korhogo dans le nord de la Cote d'ivoire, ces ex-rebelles appellent au retour du Pdt GBAGBO dans son pays. Ironie du sort c'est dans la ville de Korhogo que le Président GBAGBO a été incarcéré plus de six mois sans même voir le jour.

C'est entre autres pour cela que beaucoup d'entre nous désignent le Pdt GBAGBO comme le **chainon manquant pour la réconciliation nationale.**

Ce retour est d'autant plus indispensable que le Président GBAGBO a été acquitté par la CPI en janvier 2019 de toutes les charges qui pesaient contre lui devant cette juridiction internationale.

Rappelons que la Côte d'Ivoire, a fait quatre alternances à la tête de l'État et cela sans passations de charges entre les Présidents entrants et sortants. En effet le Président Houphouët est mort au pouvoir, le Président Bédié a été renversé par un coup d'État militaire ; le General, Gueï a été contraint à la fuite, et le Président Laurent Gbagbo pourtant réélu conformément à la Constitution a été arrêté puis déporté à la CPI.

## **Conclusion**

Mesdames et messieurs, rappeler tout ce que je viens de rapporter n'est pas faire preuve de pessimisme, mais plutôt faire preuve de réalisme

En effet bien que les élections soient une opportunité de préserver le tissu social de tout délabrement majeur, il est actuellement regrettable de noter que la Côte d'Ivoire a de très faibles chances de saisir cette opportunité pour se réconcilier avec elle-même. Bien au contraire les risques d'une nouvelle crise post-électorale sont plus en plus palpables. Certains l'annoncent même plus grave que celle de 2010-2011.

Et pourtant, la Côte d'Ivoire gagnerait à se réconcilier avec elle-même, et de plus les Partenaires de notre pays au premier rang desquels se trouve la France y trouveraient leur intérêt également

De toute évidence la réconciliation nationale nous paraît un préalable à l'organisation d'élections démocratiques et apaisées en de 2020. C'est la meilleure solution pour donner une chance à l'avènement d'une paix durable en Côte d'Ivoire, paix qui est elle-même le préalable à tout développement dans la stabilité.

**Tout le monde a intérêt à ce que les élections de 2020 soient crédibles, nos partenaires comme nous.**

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **5. Stratégie pour réussir une véritable réconciliation nationale : pourquoi le retour en Côte d'Ivoire du président Laurent Gbagbo acquitté par la CPI est un élément fondamental pour la réconciliation nationale :**

---

*Professeur Sébastien Djédjé DANO, ancien ministre de la réconciliation nationale et des Relations avec les Institutions ; Vice-Président FPI, chargé du dialogue politique, de la Réconciliation et de la Cohésion sociale.*

---

### INTRODUCTION

Le Président Laurent Gbagbo a été démocratiquement élu 4<sup>e</sup> Président de l'histoire de la Côte d'Ivoire à la faveur des élections présidentielles de 2000. Mais il exercera le pouvoir d'État moins de deux ans avant que son régime ne soit attaqué par une horde de rebelles venus du nord du pays dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002. Pendant quasiment huit ans, il passera son temps à gérer cette crise plutôt que d'avoir le temps d'appliquer son programme de gouvernement sur la base duquel les Ivoiriens l'ont élu en 2000. Réélu suite aux élections de 2010, alors que les rebelles n'étaient pas encore désarmés, avec la complicité de leurs soutiens nationaux et internationaux, son régime sera renversé en 2011 par des forces coalisées. Arrêté et déporté à la Cour Pénale Internationale (CPI), Le Président Laurent Gbagbo est acquitté. IL s'est vu refuser le droit de revenir dans son pays, la Côte d'Ivoire où ses compatriotes l'attendent pour sa contribution à la réalisation d'une réconciliation nationale qui tarde à venir.

### I. POURQUOI LAURENT GBAGBO DOIT RENTRER EN COTE D'IVOIRE

Le Président Laurent GBAGBO ne laisse personne indifférent en Côte d'Ivoire tellement il a conquis les Ivoiriens par sa vision humaniste du monde et par les valeurs d'honnêteté, de probité et d'humilité qui le caractérisent chaque fois que l'intérêt de la Côte d'Ivoire est en jeu.

Toute sa vie politique a été caractérisée par des actions de compromis sans compromissions quand l'intérêt supérieur de la nation l'exigeait. Sa formation d'historien et les innombrables leçons tirées des luttes politiques en Côte d'Ivoire et en Afrique lui ont enseigné la pondération et le respect de ses adversaires politiques. Il est farouchement opposé à l'accession au pouvoir d'État par la violence avec cette obsession « malade » de privilégier le règlement de tout différend par le dialogue, au point d'inscrire dans le lexique politique du pays ce slogan fort évocateur « Asseyons-nous et discutons » dont il est le seul dépositaire. La preuve, à la mort de Félix Houphouët-Boigny, premier Président de République de Côte d'Ivoire en 1993, pendant que ses héritiers politiques s'entredéchiraient pour sa succession, c'est bien Laurent Gbagbo qui a prôné la sagesse pour enterrer dignement le père de la

nation ivoirienne en ces termes imagé bien de chez nous : « un baobab s'est couché, enterrons-le dignement et la politique reprendra son cours normal ». Ce fut un moment de grand soulagement pour la nation toute entière. De même, malgré les énormes brimades endurées dans l'opposition, il a été le premier chef d'État démocratiquement élu à faire appel à ses adversaires pour gouverner ensemble. Mieux, pour confirmer son engagement pour la démocratisation du pays et le respect des libertés, il a organisé un Forum pour la réconciliation nationale dont les débats étaient transmis à la télévision nationale. Pour participer à ce forum, le Président GBAGBO a dû faire rentrer d'exil ou de lieu de retranchement, les Présidents BEDIE et GUEI Robert et le Premier ministre Alassane OUATARA. De même, suite à la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002 qui s'est mué en rébellion, le Président Gbagbo a encore une fois de plus usé de sa grande capacité de mobilisation et de rassemblement pour la paix dans son pays à travers une multitude de rencontres de négociation au cours desquelles il a dû faire beaucoup de concessions et honorer tous ses engagements contrairement aux blocs des rebelles qui n'ont jamais honoré le seul engagement qui leur incombait à savoir le désarmement.

En ce qui concerne la crise post-électorale née du refus de Monsieur OUATTARA de reconnaître les résultats officiels de l'élection présidentielle de 2010 proclamés par le Conseil Constitutionnel, le Président GBAGBO a tout mis en œuvre pour éviter un conflit en proposant le recomptage des voix, ce que son adversaire et ses soutiens au sein de la communauté internationale ont refusé. Un affrontement s'en est suivi, opposant les forces régulières de l'armée ivoirienne aux rebelles soutenus par la communauté internationale. Finalement, le 11 avril 2011, les forces coalisées donnèrent l'assaut à la résidence officielle du Président GBAGBO après 10 jours de bombardements intenses. Ici encore, Laurent GBAGBO malgré cette situation d'extrême incertitude et fidèle à sa philosophie politique de la transition pacifique à la démocratie va encore une fois de plus proposer le dialogue à ses geôliers en ces termes : « La partie militaire est terminée, passons à présent à la partie civile pour que le pays reprenne ».

Depuis cette date, le Président Laurent GBAGBO est éloigné de ses parents, de ses amis, des Ivoiriens et de son environnement naturel. Après huit longues années de détention, les juges de la CPI prononcent son acquittement avec libération immédiate le 15 janvier 2019. Cette décision a été accueillie dans la liesse populaire aussi bien en CI que dans les autres pays. Mais contre toute attente le Président, Laurent GBAGBO et Charles Blé GOUDE sont maintenus en Europe. Le Président Laurent GBAGBO est assigné en résidence surveillée à Bruxelles.

Madame BENSOUA et ses soutiens ne veulent pas de son retour dans son pays natal. Or le Président Laurent GBAGBO doit rentrer dans son pays pour plusieurs raisons :

#### I.1.RAISON D'ORDRE JURIDIQUE :

Un homme libéré par la justice doit regagner son domicile et son pays. Les juges de la CPI ont prononcé son acquittement et sa mise en liberté immédiate.

Que fait – il encore en Belgique qui n'est pas son pays ? Serait-ce une prise d'otage ?

Avant le 15 janvier 2019, date de son acquittement, la défense de Laurent GBAGBO a introduit plus d'une dizaine de requêtes de mise en liberté provisoire qui ont toutes été rejetées. Pourquoi le maintenir en liberté provisoire alors qu'il est acquitté ?

C'est une grave injustice vis-à-vis de la personne de Laurent GBAGBO

C'est une atteinte à sa dignité humaine

C'est un mépris pour une grande majorité de la population ivoirienne et pour les démocrates de tous bords.

## I.2.RAISONS D'ORDRE CONSTITUTIONNEL

Selon l'article 22 de la Constitution ivoirienne, « aucun citoyen ivoirien ne doit être contraint à l'exil » or, le maintien du Président Laurent GBAGBO n'est rien d'autre qu'un exil forcé, voire une déportation comme ce fut le cas de ALMAMY SAMORY TOURE (Guinée) et de KADJO AMANGOUA TOTOSI de Bonoua (Côte d'Ivoire) au temps de la conquête coloniale.

En application de cette loi fondamentale, au lendemain de son accession à la magistrature suprême en Côte d'Ivoire en octobre 2 000, le Président Laurent Gbagbo a fait rentrer d'exil le Président Henri KONAN BEDIE et le Premier ministre Alassane OUATTARA.

Pourquoi la constitution ne s'applique pas aussi à Laurent GBAGBO ?

## I. 3. RAISONS D'ORDRE ÉTHIQUE ET POLITIQUE

Alors que la crise ivoirienne a opposé plusieurs protagonistes, il est incompréhensible, voire inconcevable, que seuls Laurent GBAGBO et Blé GOUDE soient poursuivis par la CPI et que, même acquittée, la liberté leur soit refusée.

Pourquoi cette discrimination et ce cynisme ?

Quelles leçons de moralité veut-on inculquer à la nation ivoirienne et surtout à la jeune génération ?

La participation de Laurent GBAGBO à la vie politique donnera à coup sûr sa lettre de noblesse à la pratique politique dans notre pays. Depuis bientôt 10 ans, la Côte d'Ivoire vit l'amère expérience d'une gestion apocalyptique des affaires de l'État (intimidation, répression et persécution des opposants, confiscation des libertés démocratiques, gestion clanique et tribaliste, favoritisme, gabegie, etc.).

## I.4.RAISONS D'ORDRE SOCIAL

D'un point de vue culturel et humainement parlant, le retour du Président Laurent Gbagbo sera pour sa famille biologique, mais aussi pour sa famille politique et les sympathisants de tous bords, une source de réel soulagement et de réconfort moral, car la privation de liberté imposée à Laurent GBAGBO est considérée par beaucoup d'ivoiriens comme leur propre privation.

Les populations ivoiriennes qui ont connu la gestion des affaires publiques de Laurent GBAGBO et d'Alassane OUATTARA sont arrivées à la conclusion que « GBAGBO KAFISSA » en langue malinkée c'est-à-dire « GBAGBO est mieux ». Cela témoigne de l'empathie et de l'espoir que Laurent GBAGBO suscite au sein de la population ivoirienne y compris de ses adversaires d'hier. Un tel homme ne doit pas vivre loin de son pays. Bien au contraire, il a largement sa place au sein de son peuple. En un mot comme en mille les populations ivoiriennes ont besoin de Laurent GBAGBO et l'attendent dans la sérénité et dans l'espérance.

## I. 5. RAISONS D'INTÉRÊT NATIONAL : RETOUR DE LAURENT GBAGBO POUR FACILITER ET BOOSTER LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Après la grave crise que nous avons connue en 2010 et 2011, tous les Ivoiriens et même les parrains du régime d'Abidjan s'attendaient à ce que la réconciliation nationale soit privilégiée en Côte d'Ivoire. Malheureusement la réconciliation nationale n'a jamais constitué une priorité pour nos gouvernants. Bien au contraire ils ont choisi de favoriser la dislocation du tissu social avec des conséquences énormes :

- Au plan politique (division et déstabilisation des partis politiques, financement clientéliste, manque de dialogue politique, débauchage des militants, intimidations, répression des militants et des leaders politiques de l'opposition, absence de transparence dans l'organisation des élections, entraves à la démocratie, libertés bafouées).
- Au plan sécuritaire (forte délinquance juvénile ou apparition du phénomène des « microbes », proliférations de milices traditionnelles armées ou dozos, rebelles non désarmés, affrontements entre forces de l'ordre, avènement de menaces djihadistes) ;
- Au plan économique (surendettement, concurrence déloyale entre les hommes politiques et les hommes d'affaires) ;
- Au plan social (pauvreté, immigration vers l'Europe, conflits fonciers et ethniques, confiscations de biens privés et des terres surtout dans les milieux ruraux) ;
- Au plan culturel (banalisation de la mort et de la violence, recherche de gain facile, jeunesse en perte de repères) ;
- Etc.

### AU TOTAL

À travers sa politique de répression et de persécution des opposants, de favoritisme et de préférence ethnique, le pouvoir actuel a opposé les Ivoiriens entre eux, les Ivoiriens contre leurs institutions, les religions entre elles, ainsi que les communautés ethniques entre elles :

- Le régime a mis à mal l'unité nationale et la cohésion sociale
- Le pays est bloqué politiquement, socialement et économiquement
- Les ivoiriens sont dans la crainte et dans la peur permanente ;
- Tous les acteurs et observateurs de la vie sociopolitique sont inquiets ;
- Le régime ne veut pas et ne peut pas réconcilier les Ivoiriens entre eux, faute de volonté politique et ayant perdu toute crédibilité aux yeux des Ivoiriens ;

Or, il faut nécessairement aller à la réconciliation pour la paix, pour la démocratie et pour le développement durable de la Côte d'Ivoire avant les élections de 2020.

C'est par la réconciliation que nous réglerons tous nos problèmes y compris les élections.

C'est au regard de cette situation d'extrême fragilité que le Président Laurent GBAGBO a instruit son Parti le FPI depuis la prison de La Haye en 2018 aux fins de promouvoir la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire. Il a réitéré ce message après son acquittement prononcé le 15 janvier 2019.



Depuis le mois de juin 2019, la direction du FPI et ses alliés de EDS avec le soutien du Président Henri KONAN BEDIE et du PDCI sillonnent le pays pour la promotion de la réconciliation nationale

## II. POURQUOI LE RETOUR DE LAURENT GBAGBO EST FONDAMENTAL POUR LA RÉCONCILIATION NATIONALE

Le Président Laurent GBAGBO, homme de paix, amoureux de la Côte d'Ivoire et des ivoiriens demande à ses compatriotes de rétablir entre eux les liens rompus afin de permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver son unité d'antan, la cohésion sociale, la paix durable et la démocratie gage des élections sans violences en 2020.

Pour nombre de nos compatriotes, la seule présence du Président Laurent GBAGBO en Côte d'Ivoire est suffisante pour faciliter la réconciliation.

Sa présence est donc en Côte d'Ivoire est indispensable pour la réalisation d'une vraie réconciliation nationale, car il en est le chaînon manquant.

Beaucoup d'Ivoiriens se reconnaissent en lui et le considèrent comme la vraie victime de la crise ivoirienne pour toutes les souffrances et humiliations qu'il a subie et continuent de subir.

Dans tous les cas, pour l'organisation pratique des travaux de réconciliation, la délégation du FPI sera conduite par le Président Laurent GBAGBO, tout comme celles du PDCI et du RDR (RHDP unifié) seront respectivement conduites par le Président Henri KONAN BEDIE et le Président Alassane OUATTARA.

Le Président Laurent GBAGBO, une fois de retour en Côte d'Ivoire et toujours en phase avec son peuple contribuera fortement à l'achèvement du processus de réconciliation des ivoiriens.

Voilà pourquoi le retour du Président Laurent GBAGBO en Côte d'Ivoire est une nécessité incontournable pour bâtir ensemble un pays unifié, fraternel, paisible et solidaire en vue d'un développement harmonieux et durable.

### CONCLUSION

La réconciliation nationale tant souhaitée par les Ivoiriens et promise par les nouveaux gouvernants au lendemain de l'arrestation et de la déportation du Président Laurent GBAGBO n'a jamais eu lieu. Les conséquences se traduisent par des actes de violence au quotidien avec des conflits sociaux, ethniques et fonciers, la banalisation de la mort, le bâillonnement de toutes les libertés et le déni de la démocratie. La gouvernance autocratique qui en découle favorise deux catégories d'Ivoiriens : ceux qui ont tout et qui ont droit à tout et ceux qui n'ont rien et qui n'ont droit à rien. Ils ruminent leur colère et crient au secours. Laurent GBAGBO est leur seule chance pour une réconciliation vraie et sincère susceptible de créer les conditions d'une paix durable, d'une cohésion sociale et d'un développement harmonieux.

Voilà pourquoi une très grande partie de la population ivoirienne réclame le retour de Laurent GBAGBO.

MERCI

## 6. Le traitement des dossiers des victimes de la crise ivoirienne, dont celui du génocide WE :

---

*Monsieur Éric KAHE – Président de l'Alliance ivoirienne pour la République et la Démocratie, l'AIRD, ancien ministre du Commerce*

---

### Différentes catégories de victimes par un bref historique politique

Le contexte politique ivoirien a connu de graves soubresauts à la suite de la disparition du premier président de notre pays. Au décès de Félix Houphouët-Boigny, la scène politique est dominée par le PDCI dont sont membres Messieurs Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié. Monsieur Alassane Ouattara tente alors d'écarter le dauphin constitutionnel qu'est Henri Konan Bédié et il s'en suit une bataille de succession dont les conséquences perdurent jusqu'à ce jour. Cette situation a entraîné le coup d'État de décembre 1999, résultant d'une mutinerie pour une question de primes. Le Général Gueï Robert accède au pouvoir sans effusion de sang, contraignant certains barons du régime du PDCI à l'exil. Notamment le président Henri Konan Bédié.

Démocratiquement élu en octobre 2000, le président Laurent Gbagbo va s'atteler à colmater les brèches d'un pays fragilisé par des soubresauts inhabituels. Contre toute attente, alors que le RDR venait de faire son entrée au gouvernement le 5 août 2002, le 19 septembre 2002, **une tentative de coup d'État fait de nombreuses victimes**, avant de se muer en une rébellion qui coupe le pays en deux. Pendant plusieurs années les zones Centre, Nord et Ouest dites zone CNO, seront sous le contrôle de la rébellion qui les mettent en coupe réglée et y commettent les pires exactions et violations des droits de l'Homme. Ces victimes constituent, avec celles du 19 septembre 2002, **la première catégorie** de notre propos.

Grâce aux accords de Ouagadougou, signés sous les auspices des parrains de la rébellion, une accalmie intervient. Au forceps, sans que les rebelles ne concèdent le désarmement qui était la seule concession à eux demandée, l'élection présidentielle est organisée par une Commission électorale indépendante (CEI) dominée à plus de 80 % par l'ex-rébellion et ses alliés politiques. Elle était présidée par M. Youssouf Bakayoko, cadre du PDCI, allié du parti de M. Alassane Ouattara. Ce président de la CEI annonce, dans **des conditions surréalistes** et hors délai, **des « résultats » non consolidés** par la CEI qui donnent M. Alassane Ouattara vainqueur. Tenant compte des différents recours, le Conseil Constitutionnel, proclame en dernier ressort M. Laurent Gbagbo vainqueur.

Il en découle, ce qu'il est convenu d'appeler la crise postélectorale. Avec le concours des ex-rebelles et de leurs connexions, M. Alassane Ouattara, s'impose par les armes et le soutien de son ami Nicolas Sarkozy. Cette crise provoque alors la **deuxième catégorie de victimes**, dont officiellement 3 000 morts. La réalité est nettement plus importante, comme en témoigne le rapport de la CNE.

## Victimes, État de droit et Réconciliation

Au-delà de la question des chiffres et des horreurs, c'est le sort réservé à ces victimes qui choque tous les militants des Droits de l'Homme. Alors que sont célébrées, comme des martyrs, les 6 femmes d'Abobo, dont la mort très controversée a donné lieu à des débats à la CPI, ayant conclu à l'innocence et à l'acquittement du président Laurent Gbagbo, de milliers d'autres victimes ivoiriennes souffrent le martyre de l'indifférence, de l'humiliation. Parents des victimes tuées et victimes portant des séquelles à vie, attendent toujours justice.

Et c'est cette absence de justice qui demeure un frein à la Réconciliation.

Bien que natif de la ville, voire du village de Guitrozon, qui a été l'épicentre des deux catégories de victimes, notre démarche n'est guère en lien avec un réflexe de vengeance ou même de revanche, mais procède de la recherche de toute approche susceptible de favoriser la réconciliation. C'est par préoccupation républicaine, ayant à cœur de ne pas laisser les victimes et les parents des victimes en marge de la Nation, afin de ne pas cultiver en eux, l'inévitable sentiment de vengeance.

En effet, une communauté humiliée, une douleur non reconnue ne peuvent conduire à une vraie réconciliation. Se pencher sur les massacres qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire, dans une démarche réparatrice, c'est construire un avenir harmonieux entre les différentes communautés.

La communauté internationale qui s'est invitée dans le débat ivoirien ne doit pas laisser perdurer le sentiment qu'elle donne aux victimes d'être venue installer un homme au profil compatible avec les intérêts des lobbys financiers.

Si nous sommes capables d'offrir notre amitié à la représentation nationale du pays dont quelques responsables politiques sont à la base de bien de nos malheurs, combien sommes-nous prêts au pardon et à la réconciliation avec nos compatriotes !

Malheureusement, la Réconciliation a pour frein essentiel la violation flagrante et permanente des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. En fait, plutôt que de parler de **réconciliation** en Côte d'Ivoire, il convient de travailler à la restauration de **l'État de droit**.

C'est la violation des droits des citoyens qui empêche la cohésion sociale et crispe la citoyenneté. Les nombreuses défiances à l'autorité de l'État ne sont que la conséquence d'un État partisan, accroché à une politique proclamée de « rattrapage ethnique » en plein 21<sup>ème</sup> siècle, dans un pays sous la direction d'un ancien Dga du FMI.

À elle seule, la situation de l'ouest pourrait favoriser une certaine « farquisition » de cette région. En effet, si les « FARC » ont pu s'implanter en Colombie, c'est bien parce qu'il existait un terreau favorable du fait que le pouvoir central était accusé d'une certaine injustice et de marginalisation de la zone ciblée par cette rébellion. Tout paysan, convaincu de marginalisation et d'injustice est prêt à épouser toute cause qui prétend le défendre, même par la violence et les pires inepties.

Quelle réconciliation peut-on espérer quand les victimes sont considérées comme les bourreaux ou au mieux comme ayant mérité ce qui leur est arrivé ? Peut-on aboutir à une quelconque paix sociale

si les WE, une des composantes des victimes, **qui ont perdu 800 des leurs en une seule nuit**, se considère comme victimes d'un génocide et qu'on leur répond par le mépris ?

Comme si cela ne suffisait pas, le camp de **Nahibly**, qui abritait quelque 5 000 personnes, essentiellement de l'ethnie WÊ, placées sous la protection du HCR, sera attaqué en juillet 2012.

Melissa Fleming, porte-parole du HCR, déclarait lors de sa conférence de presse du 24 juillet 2012 au Palais des Nations à Genève.

*« Vendredi matin (NDLR Jour de l'attaque du camp) des troupes de l'ONU et de la police à Nahibly avaient arrêté un petit groupe de dozos (une fraternité de chasseurs traditionnels souvent utilisés pour assurer la sécurité dans les villages ivoiriens) qui prétendaient être à la poursuite de(s) meurtriers. Près d'une heure plus tard, environ 1 000 membres de l'ethnie locale malinkée, une sous-section de la communauté dioula, accompagnée de dozos armés de fusils et de machettes, ont pris d'assaut le camp. Au moment de l'attaque, en réponse aux demandes du gouvernement de fermer le camp, nous étions en train de créer, conjointement avec nos partenaires, des conditions de retour nécessaires aux personnes déplacées pour qu'elles puissent rentrer dans leurs villages dans la dignité et la sécurité. »*

Ce qui a poussé de nombreux observateurs à établir un lien entre cette demande de fermeture et l'attaque. **D'autant plus qu'à ce jour aucun auteur ni suspect n'a été inquiété, pour une attaque qui a lieu en pleine journée.** Des scènes ont été filmées.

### **De la notion de génocide**

Sur la question de la qualification des massacres, des chercheurs d'Amnesty International m'ont avoué que les faits s'apparentent bien à un génocide. Mais l'annoncer comme tel dans leurs enquêtes aurait pu créer une polémique qui pourrait devenir du pain béni pour les auteurs et leurs protecteurs. Les débats auraient plus porté sur du vocabulaire plutôt que sur les faits graves. Ce qui nous aurait éloignés de l'essentiel que constituent les massacres. Selon eux, cette qualification peut se faire à tout moment.

Le terme de génocide tire son origine de l'inhumaine « solution finale », cette politique nazie qui visait l'élimination du peuple juif pendant la Seconde Guerre mondiale.

Attention, toutefois, de ne pas comparer des drames qui ne sont pas dans les mêmes proportions, au point de choquer les Juifs. Leur situation est unique au monde...

S'appropriant la question des génocides, les Nations Unies vont en donner une définition plus générique, c'est-à-dire au-delà des Juifs, notamment dans la résolution 96, votée par l'Assemblée générale en 1946.

Deux ans plus tard, soit trois ans après la fin de la seconde guerre mondiale, dans un monde encore sous le choc des témoignages des survivants des camps de concentration, l'ONU signe, en 1948, la « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide »

L'article II de cette Convention, encore en vigueur, apporte un éclairage plus pointu à la notion de génocide en indiquant que « le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans

l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Le Code pénal français qui traite, à partir de 1992, du génocide s'inspire d'ailleurs largement de cette Convention. Si le génocide des Tutsis au Rwanda par les troupes gouvernementales et les milices Hutu en 1994 a été reconnu, qu'en est-il de ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire, ces dernières années ?

### Les bonnes questions à se poser

Plus singulièrement, les événements de **Duékoué** et **globalement des départements du pays WÊ**, sont-ils assimilables à un génocide ?

Répondre à cette question c'est, sans être forcément juriste (comme c'est mon cas), ramener ces événements et cette tragédie d'un groupe ethnique à l'éclairage de la Convention onusienne.

Sur les **actes non cumulatifs** cités pour parler de génocide, lesquels sont observables dans le cas de l'Ouest ivoirien ? Pour l'ONU, un seul cas suffit pour parler de génocide. La conclusion dépendra donc des réponses aux questions suivantes :

- A-t-on eu l'**intention de détruire tout ou partie d'un groupe ethnique** ?
- Y a-t-il eu a) **meurtre de membres du groupe** ? La convention parle bien de meurtres « **de** » membres du groupe et non de meurtre « **des** » membres du groupe.
- Y a-t-il eu, b) atteinte à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ?
- Y a-t-il eu, ou y a-t-il encore, c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou **partielle** ?

Sur le point c), l'expropriation des terres, leur occupation illégale ne reviennent-elles pas à soumettre intentionnellement le groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ? Sans terre pour produire la nourriture nécessaire à son existence, quel peuple peut-il survivre et empêcher sa « destruction physique » ainsi programmée ?

### Gestion des forêts classées par expropriation déguisée et convois de nouveaux occupants.

Le Conseil des ministres du mercredi 27 juin 2018 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Paix, à Yamoussoukro, *a adopté une ordonnance portant redéfinition des limites de la forêt classée d'Audouin ainsi que son projet de loi de ratification. Cette mesure vise à consolider les limites de cette aire protégée afin de la préserver durablement contre les empiètements des populations riveraines.* (sic)

Le Conseil des ministres du mercredi 30 janvier 2019, tenu de 10 h à 13 h, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, « a adopté un projet de loi portant Code forestier. Ce projet de loi s'inscrit dans la droite ligne de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, adoptée par le Gouvernement pour endiguer durablement le phénomène de la déforestation et corrélativement, juguler le péril écologique, économique et social auquel il expose notre pays. Dans cette dynamique, le projet de nouveau Code forestier innove avec la prise en compte suffisante de l'ensemble des activités rurales et la mise en place d'un cadre favorable à l'*investissement privé nécessaire à la mise en œuvre dudit programme*. Il introduit, à cet effet, des notions nouvelles telles que l'**agroforesterie**, l'ordre public écologique, la **concession forestière**, l'observation indépendante et consacre une **approche participative, multiacteurs** et transparente fondée sur les fonctions d'intérêt général des écosystèmes forestiers ».

Un mot sur l'agroforesterie, le coup de pouce aux amis, le document sur le site du ministère, la mise en concurrence des paysans avec les grandes plantations industrielles que n'avait pas accepté FHB qui leur préférait l'agriculture familiale.

Les remerciements au PM des populations non WE pour la forêt du Gouin-Débé

Le Conseil **du mercredi 9 octobre 2019** a adopté un décret portant modalités de création des Agro-Forêts.

En conclusion, au risque d'étonner certaines thèses, ce n'est pas de réconciliation proclamée sans acte concret ni mesures d'accompagnement et, récitée comme codes politiques de communication sans conviction, dont la Côte d'Ivoire a besoin, mais, d'une gouvernance qui garantit un État de Droit qui aura pour corollaire la Réconciliation !

## 7. La réconciliation dans la crise de souveraineté interne en Côte d'Ivoire aujourd'hui

---

*Intervention de Pierre Kipré, Historien, Professeur émérite, ancien ministre de l'Education, ancien ambassadeur de Côte d'Ivoire en France*

---

La réconciliation est aujourd'hui prônée comme solution pour solder les violences et dysfonctionnements sociaux nés de la crise postélectorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire. Elle est perçue comme l'acte fondateur d'un nouveau contrat social moins marqué par la conflictualité, plus ouvert à l'idéal démocratique et à la justice sociale.

Que disent et que veulent les démocrates ivoiriens à propos de la réconciliation ? Que peuvent-ils lorsque le pouvoir en place reste sourd aux appels venus de partout en Côte d'Ivoire ? Que peuvent les progressistes français pour une Côte d'Ivoire réconciliée ?

### 1. Ce que suggère le concept

- La réconciliation dans un pays sorti d'une guerre civile n'est pas un des paradigmes complémentaires de la reconstruction de la souveraineté ; elle est un des facteurs de la recomposition de la cohésion nationale entendue comme facteur de survie de la communauté. Cette survie ne relève pas de la morale religieuse ou philosophique, mais plutôt de la nécessité politique et sociale. La réconciliation est donc pour cela un acte politique.
- Elle suppose la reconnaissance mutuelle des protagonistes comme acteurs majeurs de son succès à travers le dépassement de leurs différences. Elle suppose donc d'être acceptée par les protagonistes, dans son principe comme dans son déroulé.
- Les attitudes et les préventions produites par l'idée « d'ennemi intérieur » que les projets de société divergents et les pratiques politiques concurrentes ou rivales ont suscité pour faire éclater le conflit ou la guerre civile entraînent deux positions : soit, par calcul, les échanges sont biaisés, hypothéquant ainsi la réconciliation à court ou long terme ; soit, pour sauver le reste de cohésion de la communauté, la bonne volonté de chacun s'exprime par la volonté commune de défense de la souveraineté interne et l'affirmation de la souveraineté externe.
- Le respect, par tous, des institutions et lois qui régissent la communauté pour sa pérennisation est le premier indice de cette bonne foi dans le projet de reconstitution de la cohésion de la communauté (identification des « nœuds » internes et externes des conflits dont veut sortir la communauté pour se projeter positivement). Le second indice de la bonne foi de chaque protagoniste est la reconnaissance de la défense de la souveraineté interne et externe de la communauté.

Par ce qui précède, nous voulons affirmer que la réconciliation ne peut pas se satisfaire d'un simple cadre de rencontres et d'écoutes ou d'un discours volontariste fondé sur des principes moraux ou religieux.

Elle ne peut même pas être perçue comme le recours à des modèles précoloniaux qui, aujourd'hui, n'ont de validité, d'ailleurs limitée, que dans un cadre restreint (famille, village, région) partageant les mêmes prérequis culturels. Elle doit, lucidement, partir de l'analyse des bases socioéconomiques de la réalité nationale, des enjeux géopolitiques au centre desquels se situe la communauté nationale. Ces enjeux, rappelons-le, expliquent souvent, pour la Côte d'Ivoire de ces deux premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle, la vision de la vie politique en termes « d'ennemi intérieur » en même temps que le recours au « lawfare » est devenu la stratégie courante de l'extérieur pour perpétuer sa domination ici [la notion de « lawfare » signifie « un usage stratégique du droit par un acteur du système international, dans le but de faire avancer une cause ou de bénéficier d'un avantage sur ses adversaires »].

## 2. Que constatons-nous en Côte d'Ivoire aujourd'hui dans le procès de réconciliation ?

- Devenu chef de l'État dans les conditions que nous savons, A. Ouattara a mis en place une CDVR (plus tard CONARIV) destinée à préparer et conduire une « réconciliation » prenant en compte, sur le modèle sud-africain, la parole des victimes et leur indemnisation. Outre l'échec institutionnel du processus, il faut surtout noter le climat de violence extrême depuis 2011 (46 % des affrontements et violences intercommunautaires des années 1965-2015).

- Attribuées par des discours et politiques ethnicistes (« rattrapage ethnique » par exemple), d'une part, sur la base de politiques économiques néolibérales qui font la part belle aux seuls grands intérêts privés et au consumérisme des classes moyennes d'autre part, les inégalités sociales sont aujourd'hui plus insupportables (selon la BM en janvier 2019, « En 2015, près de 46 % des Ivoiriens vivaient encore avec moins de 750 FCFA par jour. [Ce qui] reste insuffisant au regard de la hausse de 80 % des revenus de l'économie ivoirienne »).

- L'évolution du taux de suicide est un autre indicateur de cette grave crise sociale. Il est passé à un taux de 18,1 % 0 en 2015 contre 16,5 % 0 en 2005 et 14,5 % 0 en 2000. Le rapport OMS 2018 montre un taux de 38,8 % 0 pour les hommes et 14,4 % 0 pour les femmes. Autre chiffre, celui des décès dus à des accidents cardiovasculaires : de 2016 à mi-2019, 101 000 cas enregistrés en Côte d'Ivoire et les maladies non transmissibles sont responsables de 37 % des décès qui surviennent (cf. rapport OMS 2018). Combien faudra-t-il encore de victimes pour que les pouvoirs publics acceptent de se saisir de ce mal-être généralisé qui, tandis que perdurent les crises sociopolitiques récurrentes, est fortement lié à la désintégration des cellules familiales, aux problèmes financiers du grand nombre, à l'incurie du système éducatif et médical, aux déclassements sociaux. De quelle réconciliation parle-t-on donc pour la société ivoirienne ?

- Au plan politique, en recourant à la corruption, à la violence systématique d'État et au « lawfare » [c.-à-d. « un usage stratégique du droit par le principal acteur du système politique, dans le but de bénéficier d'un avantage sur ses adversaires »], la manipulation des institutions et de la constitution montre une compréhension unilatérale de la réconciliation. Elle récuse toute voix non conforme aux vues du pouvoir. Même son principal allié d'hier, le PDCI, en a eu assez et essuie aujourd'hui les plâtres de sa rupture depuis 2017 (cf. l'affaire Jacques Mangoua, v-Pt du PDCI et Pt du Conseil général du Gbèkè) comme le reste de l'opposition (cf. les disparitions mystérieuses de responsables FPI et d'autres partis d'opposition ces derniers mois). Avec qui ce régime veut-il se réconcilier ?



- Au plan international, les partenaires extérieurs (Fr, Usa, UE, ONU, les IFI) saluent « les performances économiques » de la Côte d'Ivoire de Ouattara, performances en trompe-l'œil par manipulation des chiffres en réalité. Du bout des lèvres, ils demandent au régime une politique « plus inclusive » tout en renforçant, paradoxalement, sa gouvernance institutionnelle (cf. appuis de l'UE, ONU et USA les 10-12 octobre dernier à la nouvelle CEI) et ses forces de répression (officiellement pour la lutte contre le terrorisme) ou en recourant eux aussi au « lawfare » comme le laissent voir, à la CPI, les péripéties actuelles du procès emblématique de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, personnalités pourtant blanchies de toutes les accusations de la procureure de la CPI.

Face à un pouvoir autiste, bénéficiant de soutiens internationaux aussi puissants, que vaut la stratégie de réconciliation ? Qu'en attendre et comment ?

**3. La stratégie de réconciliation est aujourd'hui fondée et urgente, même sans les calculs électoraux.** Car,

- **Elle correspond aux vœux du peuple** dans sa majorité, victime des violences et des inégalités constatées depuis 2011 ;

- **Laurent Gbagbo** et tous ceux qui le soutiennent veulent sortir de la spirale des violences politiques et sociales dans une Côte d'Ivoire encore traumatisée et en déliquescence politique et sociale.

- **Ils veulent que les Ivoiriens réinventent, tous ensemble, l'avenir de leur pays** en confortant l'impartialité des institutions et les règles de fonctionnement de l'État pour tous, la stabilisation de la citoyenneté, gages de meilleure défense de la souveraineté interne de la Côte d'Ivoire. Combattants d'un État souverain, ils veulent une Côte d'Ivoire accueillante pour tous, fondée sur la culture démocratique, la justice et la paix sociale pour tous.

- **La mobilisation de tous ceux qui veulent cette Côte d'Ivoire** doit faire plier le régime : de nombreux exemples montrent que la rue, avec ses risques mortels, est un champ de bataille quand la recherche du consensus collectif pour les vrais instruments de la paix est refusée au peuple. Est-ce de cela que veut le régime, malgré ce que nous avons tous vécu ? Il faut dire non à cette attitude mortifère.

- **Mais il faut ici plus que des sympathies extérieures tout en saluant la présence et l'invitation surtout du Parti communiste français qui a toujours été, parmi les partis français, le seul à avoir aidé les colonisés à se battre pour les colonisés.** C'est dès les années 1920 que le parti communiste a pris position pour l'indépendance des colonisés. Je passe sur beaucoup de péripéties, beaucoup d'accrocs entre le parti communiste et les nationalistes africains, mais il faut retenir **qu'Audin** est mort pour défendre l'indépendance de l'Algérie. Je veux rappeler que les premiers textes du PDCI-RDA ont été rédigés par François Casanova représentant du parti communiste en Côte d'Ivoire. Il faut donc dire que nous avons besoin de pressions extérieures explicites sur les gouvernements alliés au régime d'Ouattara. Il est de l'intérêt de tous les progressistes d'en être les fers de lance.

- J'ai été très heureux d'apprendre qu'une députée de la majorité parlementaire actuelle était présente. Nous en voulons plus !

- Nous voulons que le parti communiste arrive à convaincre la majorité du parti socialiste que Gbagbo est fréquentable. Nous voulons que le parti communiste soit toujours fidèle à sa ligne anticolonialiste. Et cela est important parce que pour leur propre survie en Occident, il importe aux progressistes français et européens de voir triompher la démocratie et surtout la justice sociale dans des États en instabilité chronique comme les nôtres et qui par-là mettent en danger la paix mondiale

déjà fragilisée par les tendances à l'unilatéralisme, au terrorisme international, aux migrations de la peur et de la faim.

- Vous savez bien en France à quel point, au sein de votre électorat populaire notamment, les enjeux migratoires et le matraquage xénophobe sont en partie à l'origine d'une rupture croissante au détriment de la gauche. Ces classes populaires vous tournent peu à peu le dos. Aidez-nous pour que nous vous aidions.

Telles sont les positions que je défends devant vous. Elles ne sont pas exemptes d'un certain idéalisme. Elles ne sont pas à l'abri de critiques faciles. Je voudrais les avoir défendues sur la base du réel social et politique de mon pays.

Paris, le 18 octobre 2019

Pierre Kipré

# APPEL

---

*GEORGETTE NEKALO – REPRÉSENTANTE FPI FRANCE MÉTROPOLITAINE*

---

La Côte d'Ivoire vient de connaître la plus grave crise de son histoire de jeune nation indépendante. En effet, après une vingtaine d'années de relative stabilité de l'indépendance (1960) aux années 1980, la crise économique qui frappe le pays, va déboucher sur une crise sociopolitique, d'où va décoller un coup d'État militaire en 1999.

L'élection démocratique du Président Laurent Gbagbo ne va pas mettre fin à cette crise, puisqu'à peine installé, le gouvernement de celui-ci va être attaqué par une rébellion armée en 2002 qui va consacrer la partition du pays en deux. De négociations en accords, le gouvernement de Laurent GBAGBO, sera contraint de partager le pouvoir avec les rebelles dans l'espoir pensait-il de ramener la réunification et la paix en Côte d'Ivoire.

En effet, malgré la mauvaise foi manifeste de la rébellion qui ne respectera pas sa part d'engagement, le Président Laurent GBAGBO, sera contraint, sous la pression de la France de Sarkozy qui avait pris faits et cause pour les rebelles, aidés en cela par l'ONU, d'organiser l'élection présidentielle qui va se terminer dans une guerre, aux conséquences désastreuses pour le pays.

Tous les efforts ont été mis au compte du camp de la république qui était incarné par le Président Laurent Gbagbo. Cela vaudra le transfèrement de ce dernier et de son ministre Charles Blé Goudé.

Après 8 ans de procès, ponctué par l'audition de 82 témoins à charges, la CPI a prononcé, faute de preuves probantes, l'acquittement avec libération immédiate, des deux accusés depuis le 15 janvier 2019. Contre toute attente, et contre toute logique du droit, ils sont maintenus en liberté conditionnelle, pour l'un à Bruxelles et pour l'autre à La Haye.

Eu égard à cette situation ubuesque, qui bafoue le droit en général, en particulier, en particulier le droit à la liberté de Laurent GBAGBO et Charles BLÉ GOUDE, et donc l'injustice qui est leur ainsi faite,

Le Front Populaire Ivoirien, parti d'obédience socialiste et le parti démocratique de Côte d'Ivoire, en collaboration avec le parti Communiste Français,

- En appelons au peuple français, à travers sa représentation nationale, afin qu'elle s'implique, activement afin qu'il soit mis fin à cette injustice flagrante,
- Demandons au conseil de sécurité de l'ONU d'agir pour l'arrêt immédiat de ce procès inique,
- Exigeons le retour sans délai dans leur pays des deux acquittés, qui constituent les chaînons manquants pour une véritable réconciliation en Côte d'Ivoire.

## **DECLARATION DES PARTICIPANTS du colloque à l'Assemblée Nationale française du 18 octobre 2019 intitulé « Paix et réconciliation en Côte d'Ivoire »**

Par la présence de ses troupes sur place et de ses intérêts économiques, la France est au cœur de la crise ivoirienne. Par ailleurs des milliers de ses ressortissants y vivent souvent très bien et imprègnent très fortement le tissu économique en Côte d'Ivoire. Mais force est de constater que l'image de la France s'est ternie considérablement depuis ses différentes interventions armées considérées par une large part de la population ivoirienne comme des actes néocoloniaux. Partant de son implication très forte dans ce pays, la France ne peut feindre l'indifférence par rapport aux problèmes qu'il connaît et dont elle a été très souvent partie prenante. La politique de la France en Côte d'Ivoire doit respecter la souveraineté de cette dernière et ne pas faire obstacle aux luttes démocratiques qui visent à ce que celle-ci ait un contenu concret. Cela pourrait être sa part pour la réalisation d'une paix durable et d'une réconciliation véritable. Le gouvernement français doit changer de cap pour le plus grand bien de relations économiques, sociales et culturelles mutuellement avantageuses entre la Côte d'Ivoire et la France. C'est ce à quoi aspirent les participants de ce colloque du 18 octobre 2019 organisé à l'Assemblée Nationale.